

LE DEVOIR

Le fleuve et les Grands Lacs

Ottawa n'a plus les moyens de ses politiques

La nouvelle commissaire à l'environnement formule ses recommandations

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

« Pour arriver à des résultats tangibles et cohérents avec ses politiques sur le Saint-Laurent et les Grands Lacs, le gouvernement fédéral doit se donner deux choses: une vision claire des enjeux pour l'ensemble du bassin et un financement stable et ajusté à l'importance de ses priorités », a déclaré la nouvelle commissaire à l'environnement du Bureau du Vérificateur général du Canada, Johanne Gélinas.

« On ne sait pas dans quelle mesure le fleuve s'est amélioré, dans quelle mesure les espèces vivantes en ont bénéficié, ou même si la sécurité des 16 millions de Canadiens qui vivent dans ce bassin s'est accrue »

Dans une entrevue accordée au *Devoir* il y a quelques jours, la nouvelle « vérificatrice générale en environnement », comme on l'appelle dans le milieu, a bien voulu formuler les critiques et recommandations qu'elle adressera au gouvernement fédéral dans le cadre des travaux de la Commission mixte internationale (CMI), qui débute ce soir à Montréal.

Dans la métropole, la CMI tiendra trois jours de réflexion et de consultation pour entendre le public d'ici sur ses priorités, sur ses travaux ainsi que sur les correctifs nécessaires. La commission, responsable des eaux transfrontalières, consacrerá une partie importante de ses travaux aux problèmes environnementaux causés par le contrôle des niveaux d'eau du fleuve, lequel a rompu les cycles naturels à plusieurs égards.

Pour la commissaire à l'environnement du Canada, Ottawa doit aussi, « ainsi que la commission mixte », se faire une idée beaucoup plus précise des véritables enjeux environnementaux qui concernent le mégabassin versant où vivent 16 millions de Canadiens.

Dans son premier rapport, publié la semaine dernière, la commissaire note que le gigantesque bassin laurentien, qui regroupe à la fois celui du Saint-Laurent et ceux des Grands Lacs, reçoit en fumiers d'origine agricole une charge équivalente aux matières

VOIR PAGE A 8: OTTAWA

PERSPECTIVES

Retours d'ascenseur

Les élections municipales sont souvent un terrain propice aux alliances circonstancielles. Cependant, comme le révélait *Le Devoir* samedi dernier, le parti du maire sortant Pierre Bourque est devenu le lieu d'une inhabituelle cohabitation entre péquistes et libéraux fédéraux, les uns étant les « porteurs d'eau » des autres. Mais par-delà l'incohérence idéologique, ces opposants naturels y trouvent leur compte.



Kathleen Lévesque

Le Parti libéral du Canada vient de prendre d'assaut la scène municipale montréalaise par la filière du ministre Alfonso Gagliano, organisateur en chef au Québec pour le PLC. Ce soutien n'est pas soudain. C'est l'ampleur de l'aide qui l'est. Du coup, des discussions ont lieu derrière des portes closes pour la suite des choses. Il ne s'agit pas de prêter des intentions aux libéraux fédéraux. Mais il faudrait être naïf

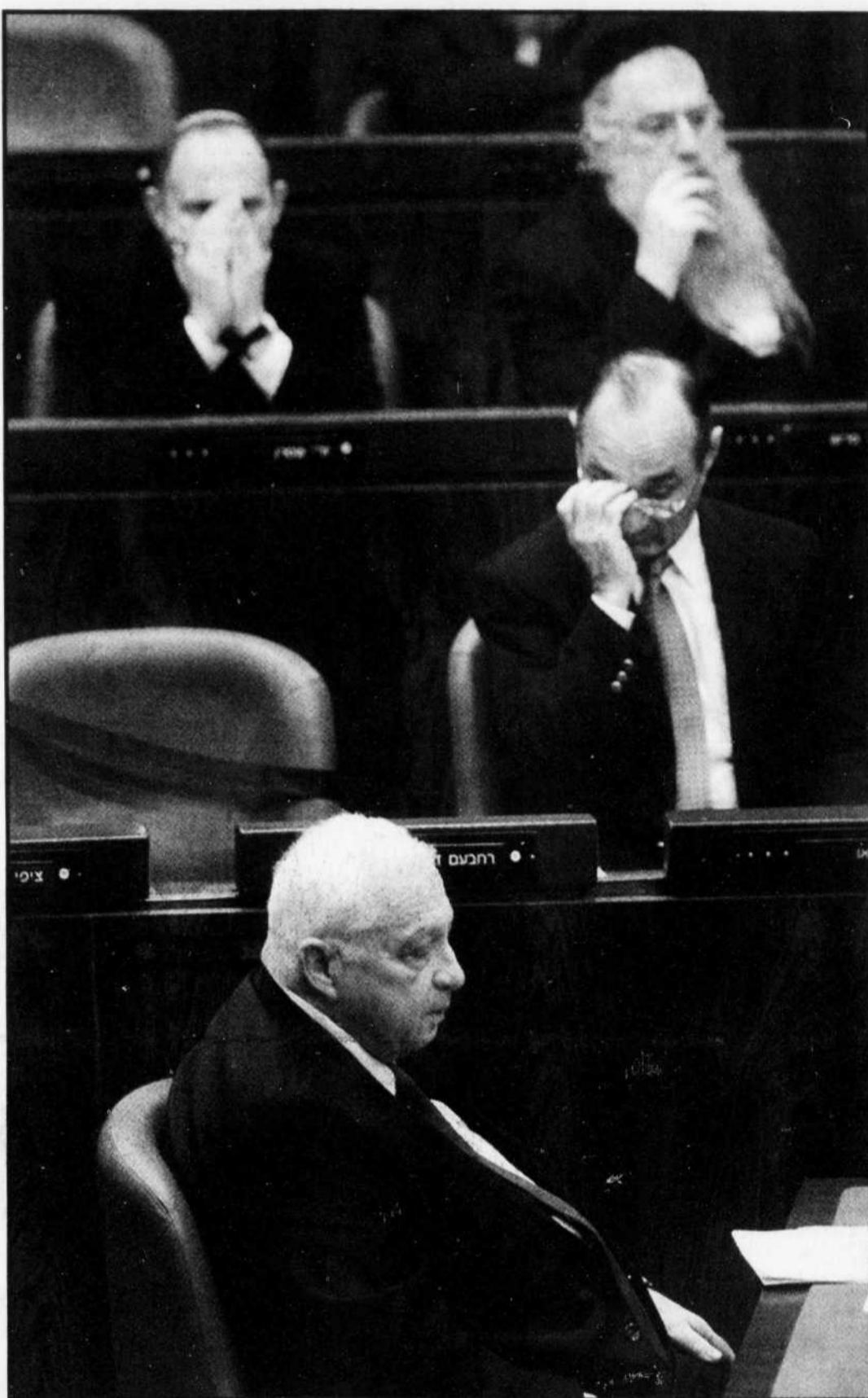
pour croire qu'ils donnent un coup de pouce au maire sortant sans espérer en tirer quelque avantage.

Il faudra donc surveiller de près les retours d'ascenseur qui risquent de se multiplier au lendemain du 4 novembre si M. Bourque est réélu. Il y aura des dettes politiques. Même si Pierre Bourque traîne une réputation d'ingratitude depuis qu'il a été popul-

VOIR PAGE A 8: ASCENSEUR

INDEX

Annonces..... A 2	Idées..... A 7
Avis publics... A 4	Le monde..... B 5
Bourse..... B 2	Les sports..... B 6
Culture..... B 8	Mots croisés... A 2
Économie..... B 1	Télévision..... B 7
Éditorial..... A 6	Météo..... A 2



Consternation à la Knesset à la suite de l'assassinat, hier matin, du ministre du Tourisme, Rehavam Zeevi, dont on voit le siège inoccupé.

Assassinat d'un ministre israélien antiarabe

■ Sharon entend livrer « une guerre sans merci contre les terroristes »

■ Arafat ordonne l'arrestation des suspects

ASSOCIATED PRESS
AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Tout rapprochement israélo-palestinien semble désormais plus que compromis: le ministre israélien du Tourisme, Rehavam Zeevi, connu pour ses prises de position antiarabes, a été assassiné hier à l'hôtel Hyatt de Jérusalem-Est dans un attentat revendiqué par le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP).

Israël a riposté en remettant en application des restrictions sur les déplacements en Cisjordanie qui venaient tout juste d'être levées. Le premier ministre Ariel Sharon a réuni d'urgence son cabinet, s'engageant à livrer « une guerre sans merci contre les terroristes, ceux qui les soutiennent et ceux qui les envoient ». Selon lui, l'« entière responsabilité » de cet attentat incombe à Yasser Arafat.



Rehavam Zeevi

L'Autorité palestinienne a pour sa part condamné l'assassinat du ministre israélien et réaffirmé son engagement à consolider la trêve avec l'Etat hébreu. Yasser Arafat a personnellement ordonné l'arrestation des suspects, information confirmée par l'émissaire de l'ONU dans la région, Terje Larsen, qui a rencontré le dirigeant palestinien.

La mort de M. Zeevi a en revanche été célébrée au Liban, dans le camp de réfugiés palestiniens d'Ain el-Hélouch, près de Saïda. Des hommes armés de ka-

VOIR PAGE A 8: MINISTRE

« Entre le marteau et l'enclume »

Des féministes afghanes mènent en secret le combat contre l'intégrisme

CLAUDE LÉVESQUE
LE DEVOIR

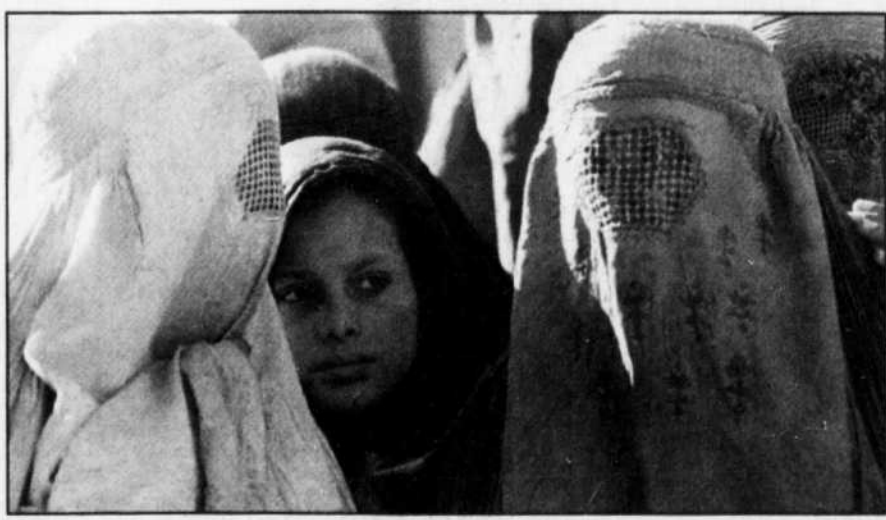
« **E**ntre le marteau et l'enclume. » C'est ainsi que la porte-parole de l'une des rares associations féministes afghanes résume le sort de ses compatriotes.

Farar Faba milite au sein de l'Association révolutionnaire des femmes afghanes (RAWA). Ce groupe, fondé en 1977, est actif parmi les réfugiés au Pakistan mais poursuit également son action dans plusieurs régions de l'Afghanistan, dans une clandestinité totale.

Avant de penser à faire triompher les grandes causes de démocratie et de justice sociale pour lesquelles la RAWA a été fondée, Farar Faba estime qu'il faut d'abord abattre l'intégrisme, « que ce soit celui des talibans ou celui des partis qui les ont précédés ».

« Pour les femmes afghanes, la tragédie a commencé en 1992 », a-t-elle expliqué lors d'un entretien téléphonique avec *Le Devoir* depuis Quetta, au Pakistan. « Quand les fondamentalistes [qui n'étaient pas encore les talibans] ont pris le pouvoir, ils ont forcé les femmes à porter la burka et le voile. Et ils

VOIR PAGE A 8: FEMMES



Pour les femmes, les deux forces qui s'opposent en Afghanistan, soit les talibans et les autres groupes intégristes qu'on retrouve notamment au sein de l'Alliance du Nord, sont aussi mauvaises l'une que l'autre.

31 cas d'infection au Capitoile

Découverte de spores d'antrax dans les bureaux du gouverneur de New York

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Le bacille de l'antrax (maladie du charbon) continue de faire trembler les Etats-Unis. A Washington, des analyses ont confirmé qu'une trentaine d'employés du Congrès américain avaient été exposés à l'antrax sans toutefois développer la maladie, interrompant du même coup les activités de la Chambre des représentants. Pendant ce temps, des spores d'antrax ont été découvertes dans les bureaux du gouverneur George Pataki à New York, suscitant une nouvelle vague d'anxiété dans une ville déjà traumatisée par les attentats du 11 septembre.

La découverte de 31 cas d'infection au bacille de l'antrax a créé une certaine commotion au Capitoile, à Washington. La Chambre des représentants a interrompu ses travaux jusqu'à lundi pour permettre aux équipes des services environnementaux de procéder à une fouille en règle du Capitoile et décontaminer les lieux. Dans l'autre aile du bâtiment, les membres du Sénat ont toutefois décidé de poursuivre leurs activités.

« Calmons-nous. Il n'y a aucune raison de réagir de

VOIR PAGE A 8: ANTHRAX

Lire aussi en page B 1

■ Comment détecter l'antrax en 90 secondes

LES ACTUALITÉS

Centres jeunesse de Montréal

Une centaine de postes permanents seront créés

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le conseil d'administration des Centres jeunesse de Montréal (CJM) vient d'approuver un projet de plan d'action qui vise, d'ici deux ans, à remettre sur les rails l'organisme responsable de venir en aide aux jeunes en difficulté dans la métropole. À court terme, plus de 100 postes permanents seront créés pour réduire la charge de travail et améliorer la qualité des services donnés aux enfants.

C'est un comité plénier, regroupant des membres du conseil d'administration et de la haute direction des CJM, qui a donné le feu vert samedi dernier à ce projet, qui sera soumis à l'ensemble du personnel au cours de la semaine prochaine pour amélioration.

Piloté par le nouveau directeur général, Jean-Pierre Duplantie, arrivé en poste il y a quatre mois, ce projet de plan d'action trace un bilan sérieux des problèmes vécus dans l'organisation et propose ensuite plusieurs solutions à court et à moyen terme pour renverser la vapeur. Un plan d'action final doit être soumis au conseil d'administration en novembre.

Comme le révélait M. Duplantie, dans une entrevue publiée lundi dans *Le Devoir*, ce plan vise une réduction importante de la charge de travail des intervenants psycho-sociaux d'ici un an. Pas moins de 35 postes d'agents de relations humaines seront ouverts et comblés par des éducateurs déjà en poste, ce qui permettra de rééquilibrer les tâches entre employés. Cela abaissera de 25-26 à 20 le nombre d'enfants pris en charge par chaque intervenant.

Dès mars 2003, on espère aussi réduire de 5 % la judiciarisation des dossiers et réduire de 25 % les reports d'audition en cour.

Pour améliorer les services directs aux jeunes et

surtout leur continuité, près de 110 postes permanents seront offerts à du personnel sur la liste de rappel d'ici février 2002 pour créer des équipes volantes. Tout cela sera fait sans dépenses supplémentaires, en convertissant des heures travaillées par des remplaçants. Ces reconversions se traduiront par l'ajout de 22 postes permanents d'intervenants psycho-sociaux, 67 postes d'éducateurs et 17 postes de soutien. On s'attend ainsi à ce que le temps de présence soit augmenté la fin de semaine auprès des jeunes placés dans les divers types d'hébergement.

Le plan proposé apportera un répit aux familles d'accueil, chez qui le nombre d'enfants hébergés sera réduit de 25 % d'ici février prochain. Ces familles hébergent aujourd'hui 110 enfants de plus que le nombre d'enfants prévu.

Enfin, un énorme effort est proposé pour rétablir la confiance du personnel et mobiliser les employés dans un projet commun. On instaurera une politique de reconnaissance du personnel, des mesures de gestion participative et des incitatifs à la performance.

Reprenant ainsi le diagnostic posé lundi par M. Duplantie en entrevue, le plan trace aussi un bilan sévère des problèmes internes aux CJM. On y décrit un milieu de travail où règne un « climat de morosité », une augmentation des absences pour maladies et « une perte de confiance généralisée » dans la direction. Tout cela se répercute notamment par « des délais importants au niveau de la prise en charge », « un manque d'intensité et de continuité », « des situations d'urgence qui auraient pu être évitées » et des « placements à long terme pour des jeunes demeurant sans projet de vie », conclut le document.

Par ailleurs, le document souligne aussi la compétence et l'engagement de son personnel qui, contre vents et marées, a néanmoins permis ces dernières années de réaliser certains « petits miracles au quotidien ».

Le nombre d'enfants par intervenant sera réduit à 20

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le Canada pourrait faire davantage

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

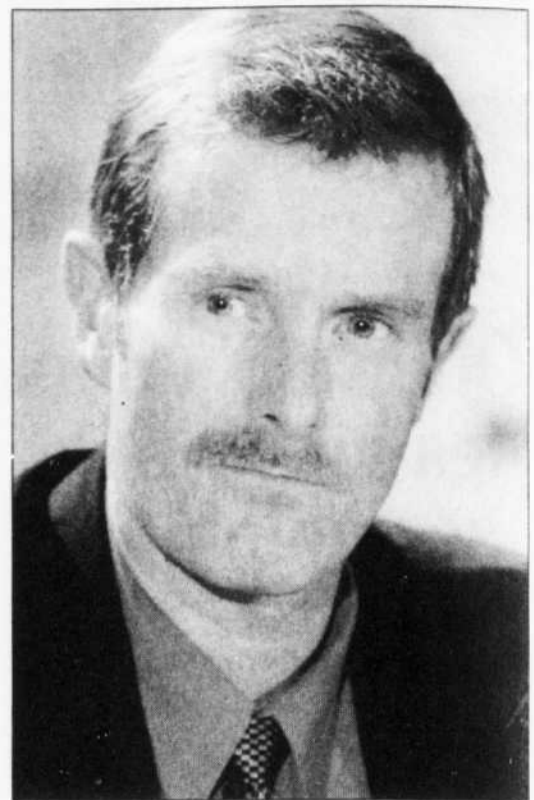
Réputé dans les milieux criminels comme un bon endroit pour blanchir l'argent, le Canada a assaini ses pratiques financières avec l'adoption de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité. Mais il reste place pour de nettes améliorations dans le partage du renseignement.

C'est le constat sur lequel s'est achevé hier à Montréal la deuxième Conférence internationale sur le blanchiment d'argent (CIBA). Sous le chapeau de la GRC, le comité organisateur a présenté une série de recommandations à l'échelle domestique et étrangère pour resserrer l'état sur cette industrie illicite évaluée entre 500 et 1500 milliards \$US sur la boule.

Le Canada devra améliorer sans plus attendre la collaboration entre les différents corps policiers et les agences impliquées dans la lutte au blanchiment d'argent. Il est de notoriété publique que les policiers sont plutôt réticents à partager l'information. « Nous le vivons quotidiennement », a déclaré l'inspecteur John Mair, président de la CIBA, suggérant la mise en place d'une agence centrale du renseignement en lien avec le monde. « Nous avons besoin d'échanges bilatéraux et multiples », dit-il.

Les problèmes sont les mêmes sur la scène internationale. Louise Viau, professeure à la faculté de droit de l'Université de Montréal, propose d'abolir les traités bilatéraux d'entraide mutuelle signés avec d'autres pays pour les remplacer par un seul, « applicable dans un espace juridique plus large ».

Pour l'essentiel, les recommandations visent à instaurer un « régime international antiblanchiment » au sein duquel les pays membres auraient les mêmes responsabilités, des lois nationales semblables, un traité unique et une Cour pénale internationale pour juger les bonzes de l'argent sale. Une justice similaire pour des crimes similaires, peu importe les pays en cause. Les organisateurs de l'événement ont l'intention



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

John Mair, président de la Conférence internationale sur le blanchiment d'argent.

de former un groupe d'experts dont la mission sera de diffuser et de faire accepter les recommandations de la CIBA dans les cercles restreints du pouvoir, au Canada comme sur la scène internationale.

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel:
petitesannonces@ledevoir.com

I . N . D . E . X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **985-3322**
Télécopieur: **985-3340**

Conditions de paiement : cartes de crédit

170 HORS FRONTIÈRES À LOUER

176 CHALETS À LOUER

275 LOCAUX À LOUER

450 EMPLOIS DIVERS

575 DÉMÉNAGEMENTS

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

POINTE-ST-CHARLES. Cottage centenaire rénové, 2 ch. + bureau, mur brique, jardin intime et terrasse. 157 000 \$. (514) 932-8205

RSMT Semi-dét., 2 x 5 1/2, libre, rénové, clair, bois franc, s/sol fini, stat., gr. terrain. (514) 722-5957

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

BROSSARD Condo luxe, bord de l'eau, superbe vue fleuve & centre-ville. À voir absolument. 209 900 \$. A.CRESCENZI 514-354-6240

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

STE-ADELE
Luxueux condo, maison de ville, 3 c.c., 2 1/2 s. de bain, foyer, piscine, lac, ski. Nég. (514) 385-6849

120 LAURENTIDES

POURQUOI PAYER UN LOYER?
À 4 km de l'église de St-Sauveur, triplex, 1x7, 3c.c., 2 s. de b., mezz., plafonds cathédraux, bain tourb., et 2x3 1/2 qui paient votre maison. 131 500\$ (450)227-5029

135 TERRAINS

MÉTIS-SUR-MER
Bord de l'eau, magnifiques terrains. (450) 972-1237

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

SHERBROOKE OUEST Grand 5 1/2, balcon, ensoleillé, planchers bois, prox. services, chauffé. Libre. 1 200 \$/m. (514) 382-7620

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT Rue Bernard, beau 5 1/2, balcon, pl. bois, près Théâtre Outremont, eau chaude, libre, 1250\$/mois. Enc (514) 279-5965

161 SOUS-LOCATION

PLATEAU, 6 1/2, style, bien situé, tranquille. 800\$/mois tout inclus sauf tel. 1er jan./1er sept (négo). 521-3849 stonewall@arobas.net

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ESTRIE (RACINE) Grande maison tranquille, ruisseau, 2 c.c., foyer, lave-vaiss. Nov. - avril, 510\$/mois. (514) 270-6583

ORFOND Cantons de L'Est Face montagne, 3 c.c., meublée, chauffée, foyer. Du 15 nov. au 15 avril. Après l'ib (514) 486-4900

259 ESPACES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS À LOUER

ESPACES INDUSTR. & COMM. à louer. Idéal pour ateliers, de 500 à 5 000 p.c., près métro, adjacent canal Lachine. (514) 932-4850

MAGNIFIQUES LOFTS commerciaux à louer près Canal Lachine. Chauff., éclair. ind. (514) 932-4850

322 APPARELS ÉLECTROMÉNAGERS

4 ÉLECTROS (poêle, réfrigérateur, lav/sech) couleur : blanc. 18 mois d'usage. 1 500\$ 817-5707

530 COURS

ANGLAIS (ACT, SAT, TOEFL) par Ph. D. 8h/200\$. 489-3801

PLAISIR D'ÉCRIRE
L'École des écrivains peut vous enseigner à écrire de façon claire et efficace. Pas besoin de vous déplacer. Cours par correspondance. À peu de frais, nous vous montrons à écrire des romans, des contes, des biographies. Demandez le prospectus gratuit. École des Écrivains 807 Closse, St-Lambert JAR 1K8 (450)672-4893, (450)672-9945(tax)

695 AUTOMOBILES

AUDI A6 QUATTRO 96
2.8 litres, tt. équipé, condition A-1, 80 600 km. 34 700 \$. (514) 729-5944 (514) 949-5697

MAZDA Protégé 1999 35 000 km., anti-démarr., lecteur c.d., démarrage distance, manuelle, 4 portes, excell. condition. (514) 497-7399

MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

HORIZONTALEMENT

1 - Affection pulmonaire. - Pronom personnel.
2 - Guêpe. - Conjoint.
3 - Scandium. - Peu souvent.
4 - Os. - Mœurs.
5 - Caillou poli et arrondi par l'action de la mer. - Plante à bulbe. - Parcours des yeux.
6 - Action de peupler un étang d'avelins.
7 - Ostracisme. - Bataillon.
8 - Mère de Constantin VI. - Canard marin.
9 - Rouge brun. - Arbuste.
10 - Agacer. - Noubas.
11 - Accepta. - "Hors". - Exclamation enfantine.
12 - Cathédrales. - Sans ornement.

VERTICALEMENT

1 - Tâche. - Admirable.
2 - Liliacée américaine. - Dialecte chinois parlé au Hunan.
3 - Samaritan. - Endroit, dégarni d'arbres.

4 - Dodécaphonique. - Désert rocheux.
5 - Incapable. - Qui concerne la navigation.
6 - Fondateur de l'Oratoire d'Italie 1515-1595. - Manière d'interpréter.
7 - Métal blanc, brillant. - Extrêmement.
8 - Agenda. - Xénon.
9 - Action de décomposer un mot.
10 - Pronom indéfini. - Juge d'Israël (Xlle s. ou Xle s. av. J.-C.).
11 - Modillon plat (Archit.). - Vente aux enchères.
12 - Ancien conjoint. - Pas caché. - Bordure.

Solution d'hier

1. H A N D I C A P É
2. A T T A C H É
3. A T T A C H É
4. A T T A C H É
5. A T T A C H É
6. A T T A C H É
7. A T T A C H É
8. A T T A C H É
9. A T T A C H É
10. A T T A C H É
11. A T T A C H É
12. A T T A C H É

Objectif 38 000 000 \$

16 323 312 \$

Donnez à des gens qui aident des gens.

DÉCÈS

PARDOEN, ERIC
À l'Hôtel Dieu Québec le 15 octobre 2001 à l'âge de 52 ans est décédé M. Eric Pardoen, fils de André Pardoen et de Marie-Madeleine Debruyne. Le défunt demeurait à Québec.

Il ne sera pas exposé. La famille recevra les condoléances à l'église, 30 minutes avant la cérémonie. Le service religieux sera célébré en présence des cendres le vendredi 19 octobre 2001 à 14h00 heures en l'église Basilique Notre-Dame-de-Québec (Chapelle St-Louis), 16, de Buade, Québec, sous la direction de la maison Coopérative Funéraire du Plateau.

Il laisse dans le deuil ses frères: Bertrand, Antoine (Ginette Fortin) et sa sœur Françoise (Marc Guay), son neveu et ses nièces: Anaïs, Raphaël et Laurence; sa marraine: Françoise Trentesaux-Vanneste; sa tante et son oncle: Michelle Pardoen et Jean Debruyne (Jeanne Gyde); les membres des familles: Pardoen, Debruyne et Gravez; ses ami(e)s de l'Archevêché d'entraide et Mmes Andrée Pelletier, Réjeanne Fillion et Cheryl-Ann Moore pour leur dévouement.

Les gens qui le désirent peuvent faire un don à: l'Archevêché d'entraide, 729, Côte d'Abraham, Québec G1R 1A2

Propriétaires!

Logement à louer? Propriété à vendre?

11 250 \$*

*3 lignes, 3⁷⁸ par ligne supplémentaire. Samedi seulement: 32% de plus.

Heure de tombée: 14h30 tous les jours

985-3322

Communiquez avec un conseiller publicitaire dès maintenant

Différents forfaits disponibles.

LE DEVOIR

VISA MasterCard

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
	max 8	min 5	max 17	9/15	8/15

Températures: MAX / MIN

Lever 7h15
Coucher 18h04

QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
	max 11	min 4	max 14	7/14	5/10

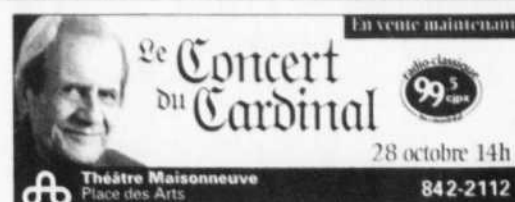
OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
	max 8	min 3	max 15	6/15	6/16

Météo-Conseil 1 900 565-4455
Frais applicables
La météo à la source

Environnement Canada

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Michel David

...

Le temps d'une paix

Au lendemain de la présentation de son premier budget, Pauline Marois est tombée sur une amie d'enfance qui lui a lancé, pleine de sympathie: «Ma pauvre Pauline, comment tu vas faire? T'as jamais rien compris aux chiffres!»

Son attachée de presse a promené un regard apeuré au alentours, craignant que ces propos dépourvus de malice ne soient tombés dans des oreilles moins bienveillantes. Il y avait déjà suffisamment de gens qui doutaient de sa capacité de chauffer les bottes de Bernard Landry.

Il faut dire que le nouveau premier ministre n'a lui-même rien fait pour dissiper cette méfiance. À l'Assemblée nationale, il ne laissait pas sa ministre des Finances placer un mot, interceptant au passage toutes les questions qui lui étaient adressées.

Mise K.O. avant même que la course à la succession de Lucie Bouchard ne soit lancée, Mme Marois est demeurée au plancher pendant des mois. Cette femme sûre d'elle-même, dont la connaissance des dossiers avait toujours impressionné, était méconnaissable.

Parfaitement consciente d'avoir une sérieuse côte à remonter, elle a tenté «un été de réflexion», explique-t-on dans son entourage. Elle savait dès le départ que la cohabitation avec Bernard Landry serait difficile, mais elle n'est pas du genre à se laisser dicter docilement ses budgets comme Gérard D. Lévesque, qui apprenait par cœur les réponses à donner en conférence de presse, à défaut de comprendre ce dont il était question.

Elle a également mis cartes sur table avec le premier ministre, exigeant d'occuper pleinement le champ d'action que lui réserve son poste de ministre d'État à l'Économie et aux Finances, sans avoir à subir une quelconque tutelle, voire les intrusions du ministre de l'Industrie et du Commerce, Gilles Baril. Sinon, elle était prête à exprimer publiquement son mécontentement.

S'il y a une chose qui la hérisse, c'est bien d'entendre un de ses collègues dire que le budget du mois prochain sera présenté conjointement par le premier ministre et la ministre des Finances, comme Sylvain Simard l'a répété cette semaine. Passe encore que M. Landry participe au lancement du plan de relance qui suivra, mais qu'on lui laisse au moins le mérite du budget!

Dès la reprise de la session, mardi à l'Assemblée nationale, il est apparu que quelque chose avait changé. Au printemps dernier, M. Landry aurait bondi de son fauteuil si Jean Charest l'avait pressé, comme il l'a fait mardi, de faire le point sur l'état des finances publiques de manière à ce que les consultations prébudgétaires aient un sens. Cette fois, il est resté bien assis, laissant Mme Marois répondre avec un aplomb qu'on ne lui connaissait plus.

Sans doute a-t-il fallu un certain temps au premier ministre pour faire son deuil des Finances. Au bunker, on serait surtout arrivé à la conclusion que Mme Marois demeure un élément indispensable au succès de la stratégie gouvernementale des prochaines semaines. Si les compétences de M. Landry en matière économique font largement consensus, les *focus groups* indiquent que la population fait davantage confiance à sa ministre des Finances pour lui donner l'heure juste.

Ce traité de paix a cependant fait une victime. C'est un secret de Polichinelle à Québec que le bureau du premier ministre attribue la contre-performance de Mme Marois à son chef de cabinet et amie de toujours, Nicole Stafford, qui ne compte pas elle-même parmi les admiratrices de M. Landry. Les amis de Mme Marois lui reprochent de leur côté d'avoir sous-estimé le tort qui lui a été fait quand le ministère de l'Industrie et du Commerce lui a échappé au profit de Gilles Baril.

En la nommant déléguée du Québec à Bruxelles, on a voulu s'assurer que la distance l'empêcherait de continuer à exercer la très grande influence qu'elle a toujours eue sur Mme Marois, avec qui elle partage même son logement à Québec.

Celle qu'elle a choisie pour lui succéder, Esther Gaudreault, est un vétéran des cabinets péquistes. Un séjour de 18 mois à la Commission des valeurs mobilières du Québec lui a donné une expertise financière qui faisait défaut à Mme Stafford.

Mme Marois a une vaste expérience politique mais elle a appris à ses dépens qu'on ne peut pas dire n'importe quoi quand il est question d'économie. Quelqu'un aurait dû lui dire qu'un ministre des Finances ne doit pas utiliser le mot «récession» à la légère, même si l'est soufflé par un sous-ministre.

Si elle a sérieusement songé à quitter la politique, l'hiver dernier, Mme Marois a maintenant décidé de rester, peu importe que le PQ perde ou gagne les prochaines élections, et d'attendre patiemment que la défaite, en retour, incite M. Landry à prendre sa retraite. En outre, le premier ministre a promis de lui mettre le pied à l'étrier.

Dans cette perspective, le mandat de Mme Gaudreault n'est pas seulement de mieux encadrer la ministre des Finances mais aussi de préparer l'avenir. Le départ précipité de Lucien Bouchard a privé Mme Marois complètement au dépourvu. C'est une erreur qu'elle s'est bien juré de ne pas répéter.

EN BREF

Bigras se dissocie du Bloc

(Le Devoir) — Le député bloqué de Rosemont, Bernard Bigras, porte-parole de ce parti fédéral en matière d'environnement, s'est publiquement dissocié hier de sa formation politique, qui a réclamé d'Otawa qu'il branche rapidement le Québec sur les réserves de gaz naturel de l'île de Sable, en Nouvelle Écosse. Pour le critique en environnement du Bloc, cette position de son parti encourage le recours au gaz naturel au Québec, y compris la production d'électricité comme dans le projet de centrale thermique du Suroît, alors que le Québec, dit-il, a tous les atouts pour donner la priorité à des filières d'énergies renouvelables comme l'hydraulique, l'éolien et le solaire. La position du Bloc, explique Bernard Bigras, doit plutôt s'inspirer de son programme et de ses positions antérieures.

Modernisation de la rue Notre-Dame

Le projet de Chevrette soulève la grogne dans les autres ministères

L'absence de volonté de développer le transport en commun suscite le plus de commentaires négatifs

Dans le cadre de l'étude par le BAPE du projet de modernisation de la rue Notre-Dame, ministères et organismes gouvernementaux ont été appelés à faire part de leurs commentaires. Les critiques abondent.

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Les groupes de pression ne sont pas seuls à juger négativement le projet de modernisation de la rue Notre-Dame à Montréal. Ministères et organismes gouvernementaux ont également critiqué ces derniers mois, parfois vertement, le projet piloté par le ministère des Transports du Québec.

Liées à la mission de chacun, les nombreuses réserves émises depuis le printemps touchent tous les secteurs: manque d'intérêt pour le développement des transports en commun, absence d'étude d'impacts sur l'étalement urbain, «grandes lacunes» relatives à l'analyse des risques pour la sécurité, etc.

Lorsqu'un promoteur soumet un dossier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), il doit présenter une étude d'impacts. Par la suite, les ministères et organismes sont appelés à émettre leurs commentaires sur cette étude, commentaires auxquels le promoteur, le ministère des Transports en l'occurrence, doit répondre. Ce qu'il a fait dans un document très technique de 80 pages qui a été distribué ces derniers jours aux ministères et organismes.

Au cabinet de Guy Chevrette, on indiquait hier que ce rapport final apportait des corrections au projet et qu'il avait été jugé satisfaisant par certains ministères et organismes mais que ceux-ci n'avaient pas encore eu le temps de coucher leurs dernières réactions sur papier. On expliquait également qu'un bon nombre de commentaires négatifs provenaient en fait d'un manque de clarté du premier document qui avait circulé.

C'est donc dans ce cadre que des critiques ont été faites à propos de ce projet, critiques principalement liées au manque de volonté du MTQ de développer les transports en commun dans cet ambitieux projet évalué à plus de 280 millions de dollars (160 millions initialement). Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) écrit par exemple que «le MTQ devrait démontrer clairement comment, en ajoutant deux voies aux quatre voies existantes en plus d'un tronçon de voies réservées pour les transports en commun, il peut prétendre privilégier l'utilisation de modes de transport à haut rendement énergétique au détriment de l'utilisation de l'automobile et des camions».

La Régie régionale de la santé et des services sociaux abonde dans ce sens. Dans sa note, elle souligne que «l'aspect "transports en commun" relié au projet de modernisation de la rue Notre-Dame pourrait être bonifié et mieux développé», un commentaire que l'on retrouve également sous la plume de l'Agence métropolitaine de transport. L'AMT précise en effet que la voie réservée aux autobus prévue dans le projet ne pourra donner les effets escomptés. «Les circuits express d'autobus seront contraints de passer par plusieurs intersections, dont plusieurs auront des débits importants de circulation. Même avec des feux prioritaires, les autobus risquent de subir des retards importants à ces carrefours».

L'autre problème de taille qui découlerait du projet à trait à l'étalement urbain. Sur ce point, le MAMM est clair: «L'étude ne décrit pas les impacts de son projet



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Plusieurs ministères et organismes ont critiqué le projet de modernisation de la rue Notre-Dame.

sur la gestion de l'urbanisation dans la région métropolitaine de Montréal, plus particulièrement sur l'étalement urbain.» Certes, le MTQ a réalisé des projections au sujet de l'impact de son projet sur le réseau routier, mais elles manquent de réalisme, soutient le ministère des Affaires municipales. «Il est difficile, commente le MAMM, de bien saisir comment un projet qui augmente les débits de circulation et la vitesse [pourrait] diminuer ou laisser inchangés les déplacements en automobile des couronnes nord et sud de l'île de Montréal, lesquelles se sont développées et continuent de se développer en grande partie grâce à l'automobile.»

Par ailleurs, le ministère de la Sécurité publique se réjouit de voir un projet qui, selon lui, permettrait d'éliminer un grand nombre de nuisances qui sont actuellement la cause d'accidents. Mais là s'arrêtent les réjouissances. Le ministère souligne en effet que «l'étude d'impacts présente de grandes lacunes au chapitre de l'analyse des risques». Le MTQ ne donne aucune donnée sur la nature des matières dangereuses transportées de même que sur les volumes et la fréquence des trans-

ports. Pas plus d'ailleurs que sur les possibles déversements toxiques qui pourraient survenir dans les zones résidentielles assez densément peuplées qui bordent cette artère. «Ces renseignements sont nécessaires pour évaluer les conséquences d'éventuels accidents en matière de rayon d'impact et doivent servir de base à l'élaboration de scénarios d'interventions réalistes.»

Toutes ces voix s'ajoutent à celles des groupes de pression tels le Conseil régional de l'environnement (CRE Montréal) et la Table d'aménagement du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Ces deux organismes constatent une forte similitude entre ce projet et l'autoroute Décarie, alors que le ministre Guy Chevrette avait présenté son projet comme un simple réaménagement de la rue Notre-Dame en boulevard urbain.

Les citoyens qui le désirent pourront faire connaître leur opinion ou tout simplement poser des questions au promoteur dès ce soir. Le BAPE tient en effet trois séances publiques d'information sur le projet, dont une cet après-midi à 14h et une autre ce soir à 19h30. La dernière aura lieu lundi.

Pas facile de voter

LE DEVOIR

L'exercice du droit de vote sera grandement compliqué aux élections municipales de cette année pour les résidents des centres publics d'hébergement pour personnes âgées de Longueuil.

Habités depuis une vingtaine d'années de voir venir à eux les bureaux de scrutin, les quelques centaines d'électeurs directement concernés devront cette fois-ci compter sur un système de transport adapté qui ne pourra pas les amener tous sur les lieux de vote. «Tout le processus est fait pour décourager les gens d'exercer leur droit de vote», déplore la directrice générale des quatre centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) de Longueuil, France Larin. Cela a commencé par un bureau de révision de la liste électorale juché au sommet d'un

escalier de 18 marches et se poursuivra, le 28 octobre, aux bureaux de vote par anticipation, auxquels ne pourront pas se rendre tous ces électeurs souvent cloûés à des fauteuils roulants faute d'un nombre suffisant de minibus pour les y transporter.

«Moi j'applique la loi», rétorque la présidente des élections à la nouvelle ville de Longueuil, Nicole Dugré Rivard. «Je ne suis pas responsable du transport adapté. [L'actuelle Ville de] Longueuil était la seule à avoir des bureaux de vote dans les centres d'hébergement. Ça n'aurait pas eu d'allure d'étendre cette mesure aux six autres arrondissements, et il n'était pas question de privilégier un groupe de citoyens plutôt qu'un autre.»

L'affaire fera en tout cas l'objet d'une plainte à la Commission des droits de la personne, préviennent les résidents des centres d'hébergement.

Conférence grand public

Les mathématiques:
un 6^e sens

par

Stéphane Durand

excellent vulgarisateur

Nous verrons comment, du comportement dérivant de la matière à l'échelle atomique jusqu'aux idées les plus folles (et certaines encore spéculatives) sur la nature de l'espace et du temps, les mathématiques ont joué le rôle d'une sorte de sixième sens.

Dimanche 21 octobre 2002
10h30Hôtel des Gouverneurs
Île Charron, Longueuil
Billet 5 \$ en vente sur place

Renseignements: (450) 646-8610

CLUB
402
HOMME

DEPUIS 1977

Costumes griffés
importés d'Italie

seulement

499\$

TISSUS SIGNÉS:
Cerruti 1881 • Zegna •
Marzotto • Zignone, etc.1118, rue Ste-Catherine O.
2^e étage, Montréal
Tél.: (514) 861-3636

Canada

un excellent mode d'épargne. c'est garanti.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA

2,30% 2,80% 4,00%

Émission 21 - Taux annuel composé de 1,03% après 3 ans.

OBLIGATION D'ÉPARGNE
DU CANADA

1,80%

Émission 72

Émissions 21 et 72 en vente jusqu'au 1^{er} novembre 2001, sous réserve de modifications sans préavis.

Le ministre des Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps.

vous pouvez y arriver.

pour acheter directement, consultez www.oec.gc.ca ou composez 1. 888. 773. 9999

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet : www.offres.ledevoir.com

Courriel : avisdev@ledevoir.com

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO. 505-22, 05366-015, CAISSE POPULAIRE CANADIENNE ITALIENNE C. BOULANGERIE ET PATISSERIE ST-VIAEUR ENRG. ET MICHELE CLEMENTE ET AL. Le 29-10-2001 à 10h00 heures Au 6898 JOGUES, MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MICHELE CLEMENTE ET MICHELE LABERGE, saisis en cette cause, consistant en : 1. télévision Magnavox et acc.; 1 vidéo Toshiba et acc.; 1 meuble noir; 1 fauteuil vert; 1 fauteuil beige etc. CONDITION ARGENT CHEQUE VISE Informations : 514-350-9200. MARIO MATTEAU, HUISSIER DU JUSTICE, Bouchard et Associés, Huissiers de justice.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPAL DE ST-LEONARD, 360903, VILLE DE ST-LEONARD, Partie demanderesse, MICHEL MONSSEN, Partie défenderesse, AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE, PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de MICHEL MONSSEN seront vendus par huissier, le 30 OCTOBRE 2001 à 12h00 au 9227A, L'Orléans, St-Leonard, St-Leonard, Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en : 1 four micro-ondes Toshiba et acc.; 1 Fax Panasonic KX-F580 et acc.; 1 filière en métal beige 2 torons et acc.; et autres effets. Conditions: argent comptant ou cheque visé. Michel D. Fiore, H.J., District de Montréal, MACERA & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE, 31, rue St-Jacques ouest, Montréal, Québec, H2Y 1K9. Tél.: (514) 848-9979, fax: (514) 848-7016.

QUEBEC INC., Partie défenderesse, PRENEZ AVIS que le 29/10/2001 à 14:00, AU 1542, CHEMIN STE MARIE, MASCOUCHE, District de JOLIETTE, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 9056-6977 QUEBEC INC., saisis en cette cause, soit: Voies Eurovan 1997. CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, le 16 octobre 2001. ANDRÉ POITEVIN, huissier de justice, AU PHILIPPE, TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS, HUISSIERS, PHILIPPE, TREMBLAY, DION & ASS. 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5. Tél.: (450) 491-7575, fax: (450) 491-3418.

marque Chevrolet Cavalier. Conditions: argent comptant ou cheque visé. MARTIN CYR, huissier de justice, District de Laval, LA TRAVERSEE & ASSOCIÉS, huissiers de justice, 1717 boul. St-Martin ouest, bureau 235, Laval, Qc, H7S 1N2. Tél.: (450) 976-8869 fax: (450) 978-9013.

lettres patentes à cette fin. Lévis, le 24 septembre 2001. Les procureurs de Certas direct, compagnie d'assurance McCarthy Tétraul s.r.l.

PRENEZ AVIS que PENSIONNAT NOTRE-DAME-DES-ANGES (1998) INC demandera sa dissolution à l'inspecteur général des institutions financières, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies. Son siège social est situé dans le district judiciaire de Montréal, province de Québec. DATE à Montréal: ce 15 octobre 2001. La présidente

PRENEZ AVIS de la clôture de l'inventaire des biens de la succession de Jeannine GAUVILLIE (veuve de Lucien GAUVILLIE), décédée à Montréal, Province de Québec, le 25 mars 2001 et de l'adresse où peut être consulté cet inventaire: Me Robert Côté, notaire 507, Place d'Armes, Bureau 1300, Montréal (Québec) H2Y 2W8. Montréal, le 15 octobre 2001. Robert Côté, notaire

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plait, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE - Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Marcel Carrol DESPES, en son vivant domicilié au 5936, De Châteaubriand, Montréal, Québec survenu le 13 juin 2001, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral, Yolande Limoges, le 29 août 2001, devant Me Jacques Gravel, notaire ayant son étude au 1770, rue Amherst, Montréal (Québec) H2L 3L6, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Jacques Gravel, notaire. Donné ce 11 octobre 2001. Jacques Gravel, notaire et procureur du liquidateur

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-02653-012 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT MARIE YOLENE LORISTON Partie demanderesse. -c- JEAN FRED DESTINOBLE, Partie défenderesse. ASSIGNATION ORDRE EST DONNÉ À JEAN FRED DESTINOBLE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à MONTRÉAL, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du PRÉSENT avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JEAN FRED DESTINOBLE. Lieu: MONTRÉAL. Date: 16 octobre 2001. Michel Pellerin, Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-246955-995 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT ANOLIA BRUNOT, Partie demanderesse. -c- GUILLAUME JOSEPH, Partie défenderesse. ASSIGNATION ORDRE EST DONNÉ À GUILLAUME JOSEPH de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à MONTRÉAL, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du PRÉSENT avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de GUILLAUME JOSEPH. Lieu: MONTRÉAL. Date: 16/10/2001. Michel Pellerin, Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-22-061869-010 PROCÉDURE ALLEGÉE COUR DU QUÉBEC CH CIVILE LA CAISSE POPULAIRE D'ÉCONOMIE DESJARDINS, Demanderesse. -c- PIERRE DESGROSSEILERS, Défendeur. ASSIGNATION ORDRE EST DONNÉ À PIERRE DESGROSSEILERS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1B6, SALLE 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal "Le Devoir". Une copie du bref de saisie avant jugement de la déclaration et de la déclaration amendée ont été remises au greffe à l'intention de PIERRE DESGROSSEILERS. Lieu: MONTRÉAL. Date: 16/10/2001. Michel Pellerin, Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-260065-010 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT LÉON MAXIME JOSEPH, Partie demanderesse. -c- MARIE CHIMÈNE DUPONT, Partie défenderesse. ASSIGNATION ORDRE EST DONNÉ À MARIE CHIMÈNE DUPONT de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à MONTRÉAL, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du PRÉSENT avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de MARIE CHIMÈNE DUPONT. Lieu: MONTRÉAL. Date: 16 octobre 2001. Michel Pellerin, Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT LÉON MAXIME JOSEPH, Partie demanderesse. -c- MARIE CHIMÈNE DUPONT, Partie défenderesse. ASSIGNATION ORDRE EST DONNÉ À MARIE CHIMÈNE DUPONT de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à MONTRÉAL, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du PRÉSENT avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de MARIE CHIMÈNE DUPONT. Lieu: MONTRÉAL. Date: 16 octobre 2001. Michel Pellerin, Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

CANADA PROVINCES DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-257965-016 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NATALIA ALEXEVA LAZARENKO, Demanderesse. -c- LHASSAN BOUFTAS, Défendeur. ARRONNANCE ORDRE EST DONNÉ À LHASSAN BOUFTAS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Chambre 1.100, dans les trente jours de la parution du présent avis dans le Journal "LE DEVOIR". Une copie de la déclaration de divorce a été déposée dans le dossier de la Cour à l'attention de LHASSAN BOUFTAS. Lieu: Montréal. Date: 16 octobre, 2001. Le Greffier adjoint

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que le 12 octobre 2001, CREATIONS SEBAST INC., a fait cession de ses biens et ayant sa principale place d'affaires au 13361, boul. Curé Labelle, St-Jean, Québec, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30 octobre 2001 à 13 h 30, au bureau du Séquestre, 5, Place Ville Marie, 8e étage, Montréal (Québec).

HENRY SZTERN & ASSOCIÉS INC., Syndic HENRY SZTERN, C.A., Syndic Administrateur 50, Place Crémazie Ouest Bureau 210 Montréal (QC) H2P 2R4 Tél. (514) 382-0007 Téléc. (514) 382-9328

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1380-3 AVIS PUBLIC est donné aux RÉSIDENTS DE VILLE MONT-ROYAL et à OUI DE DROIT qu'à sa séance ordinaire tenue le 15 octobre 2001, le conseil municipal de Ville Mont-Royal a adopté le Règlement n° 1380-3 modifiant le Règlement n° 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce règlement durant les heures d'ouverture, au bureau de la greffière, 90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. Donné à Ville Mont-Royal le 18 octobre 2001. La greffière, Marie Turanne, o.m.s.

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1380-3 AVIS PUBLIC est donné aux RÉSIDENTS DE VILLE MONT-ROYAL et à OUI DE DROIT qu'à sa séance ordinaire tenue le 15 octobre 2001, le conseil municipal de Ville Mont-Royal a adopté le Règlement n° 1380-3 modifiant le Règlement n° 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce règlement durant les heures d'ouverture, au bureau de la greffière, 90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. Donné à Ville Mont-Royal le 18 octobre 2001. La greffière, Marie Turanne, o.m.s.

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU

LA RIPOSTE

Air Canada Les pilotes veulent des policiers dans les avions

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'Association des pilotes d'Air Canada (APAC) a demandé au gouvernement fédéral qu'il mette sur pied une unité de policiers de l'air «formés et équipés» afin d'assurer le maintien de l'ordre à bord des avions de ligne canadiens.

«Il est clair qu'il existe toujours un danger pour les pilotes, les membres d'équipage et les passagers», a déclaré hier le capitaine Don Johnson, président du syndicat, dans un communiqué.

«Nos pilotes ne veulent pas que les vols canadiens soient vus comme des proies faciles advenant la présence accrue de "marshalls" de l'air sur les vols américains», a-t-il expliqué.

Le ministre fédéral des Transports, David Collette, a déjà autorisé la présence de policiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à bord des appareils d'Air Canada à destination de l'aéroport national Reagan, à Washington. Situé à proximité de la Maison-Blanche et du Pentagone, cet aéroport a été temporairement fermé à la suite des attentats du 11 septembre aux États-Unis.

Toutefois, David Collette a refusé de parler publiquement des projets du gouvernement quant à l'éventuelle adoption d'un vaste programme de police de l'air. Il s'est contenté de dire que de nombreuses solutions sont envisagées depuis les détournements et les attaques terroristes subséquentes du mois dernier.

«Les Canadiens ont besoin de savoir qu'ils sont eux aussi protégés», a déclaré M. Johnson.

Le syndicat, qui représente 3600 pilotes d'Air Canada, se joint ainsi à l'Air Line Pilots Association International (ALPA) et à la First Air Pilots Association (FAPA), dont sont membres 70 000 pilotes dans le monde et qui réclament également le soutien de policiers de l'air.

Hier, lors d'une assemblée du conseil exécutif général de l'APAC à Toronto, les pilotes d'Air Canada ont adopté une motion demandant la mise en place d'un programme national de policiers de l'air «financé, géré et réglementé par le gouvernement fédéral».

Ils ont également demandé:

■ que le ministère des Transports dépose un projet de loi visant à remplacer les portes du poste de pilotage par des portes et des cloisons renforcées, fournissant aux membres de l'équipage un périmètre de sécurité et les protégeant d'une attaque potentielle;

■ que le ministère des Transports soit responsable des laissez-passer de sécurité dans les aéroports et établisse un système de contrôle financé, géré et réglementé par le gouvernement fédéral;

■ que les pilotes, les exploitants de lignes aériennes et les responsables de la sécurité travaillent rapidement à l'analyse des mesures de sécurité et des mesures antidétournement afin de fournir aux membres d'équipage les connaissances et la formation additionnelles pour reconnaître les dangers potentiels et utiliser les mesures les plus appropriées pour se protéger.

Un proche de Ressam pourrait être déporté en France

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Un ex-Montréalais d'origine marocaine, que la France associe au terroriste Ahmed Ressam, a comparu en cour hier, à Toronto, pour l'audition d'une requête française en extradition.

Abdallah Ouzghar, 37 ans, qui parle couramment le français et l'arabe, mais pas l'anglais, est demeuré silencieux quand le juge Archie Campbell, de la Cour supérieure, a dévoilé les détails de sa condamnation à Paris, en avril dernier, pour association de malfaiteurs en relation avec une organisation terroriste.

Ouzghar, Ressam et Fateh Kamel, un commerçant montréalais né en Algérie, étaient du nombre des 17 personnes reconnues coupables, au printemps, d'appartenance au réseau de soutien terroriste.

Selon son avocat, Rocco Galati, Ouzghar, qui travaillait au Canada comme technicien en informatique, a appris la nouvelle de sa condamnation en France vendredi, au moment de son arrestation à son domicile de Hamilton, en Ontario.

L'avocat a indiqué que son client, arrivé au Canada il y a 11 ans comme résident permanent, ignorait tout de cette condamnation, et qu'il se dit innocent.

Ouzghar a été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour avoir présumément procuré de faux papiers à des extrémistes islamistes algériens.

Les autorités françaises réclament son extradition à cause de sa condamnation pour avoir aidé une cellule terroriste dirigée par Kamel, maintenant incarcéré en France pour avoir organisé des attentats terroristes dans ce pays.

Selon l'avocat de la Couronne qui représentait le gouvernement français à l'audience d'hier, Howard Pfafsky, Ouzghar aurait aussi pris part à une fraude concernant des passeports dans le cadre de son implication au sein de ce réseau terroriste.

Le sergent Philippe Lapiere, du bureau de la GRC à Montréal, affirme qu'Ouzghar connaissait Ressam, qui attend de connaître sa sentence à Seattle pour complot terroriste. Ressam, originaire d'Algérie, avait tenté de faire entrer des explosifs aux États-Unis, à partir du Canada, en décembre 1999. Il comptait faire sauter une bombe à l'aéroport international de Los Angeles le jour de l'An.

Au procès de Paris, la poursuite a soutenu qu'Ouzghar était membre de la même cellule terroriste que Ressam et qu'ils s'étaient connus alors qu'ils s'entraînaient à la guérilla pour combattre aux côtés des musulmans bosniaques dans les années 1990.

Le groupe de Ressam à Montréal avait certaines relations avec des cellules terroristes algériennes en Italie, en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne, a dit le sergent Lapiere. Mais les enquêteurs n'ont découvert aucun lien avec des suspects des attentats du 11 septembre aux États-Unis.

Le groupe de Ressam était relié à la communauté algérienne vivant à Toronto, à Hamilton ainsi qu'à Calgary et à Vancouver.

Les frappes s'intensifient

Bush évoque le début prochain de la campagne terrestre

D'APRÈS ASSOCIATED PRESS
ET AGENCE FRANCE-PRESSE

L'Afghanistan a connu hier son 11^e jour consécutif de bombardements et il n'est pas question de pause, comme le demandent notamment des organisations humanitaires et des talibans modérés. La phase militaire de la guerre contre le terrorisme s'est au contraire accélérée, avec des frappes aériennes américaines contre les talibans sur un front qui contrôle un accès à Kaboul.

Les bombardements dans le reste du pays ont encore été intenses hier, au lendemain de l'admission par le Pentagone d'une nouvelle erreur avec la destruction d'un hangar du CICR à Kaboul par une bombe qui a fait un blessé.

D'autre part, le président américain, George W. Bush, a laissé entendre hier que des opérations de troupes au sol pourraient démarrer prochainement, pour tenter de capturer Oussama ben Laden et ses partisans. «L'aviation et la défense antiaérienne de l'ennemi sont en cours de destruction. Nous préparons le terrain pour que des troupes amies puissent au sol resserrer lentement mais sûrement l'étau afin de les déferer à la justice», a-t-il déclaré en s'adressant au personnel militaire de la base aérienne de Travis, en Californie.

Selon une radio iranienne, des soldats américains auraient déjà été débarqués par hélicoptères hier près de Kandahar (sud-est). Cette information n'a pas pu être immédiatement confirmée de source indépendante et les gouvernements alliés ont refusé de la commenter.

Au moment où les premières fissures apparaissent en Grande-Bretagne dans le consensus sur la guerre, le premier ministre, Tony Blair, a insisté sur la poursuite des bombardements en Afghanistan, évoquant lui aussi une intervention terrestre prochaine. «Nous sommes en train de nous donner les moyens d'entreprendre de nouvelles actions militaires contre le régime taliban et le réseau al-Qaïda» du chef islamiste Oussama ben Laden, a-t-il expliqué aux parlementaires.

Peu après avoir eu une conversation téléphonique avec le président américain, il a catégoriquement écarté l'idée d'une pause dans les bombardements en cours.

À Islamabad (Pakistan), six organisations humanitaires étrangères, Oxfam International, l'Islamic Relief de Grande-Bretagne, Christian Aid, CAFOD, Tear Fund et Action Aid, ont appelé à une pause dans les bombardements afin de permettre l'acheminement de vivres en Afghanistan avant l'hiver.

L'aviation américaine a également mené hier des raids destructeurs sur des objectifs à Kaboul et dans d'autres régions de l'Afghanistan, et une nouvelle erreur de tir a entraîné la chute d'une bombe, qui n'a pas explosé, sur une école de la capitale.

Une «canonnière» volante, AC-130, appartenant au Commandement des forces spéciales américaines, a aussi pilonné le nord de Kaboul hier, provoquant «d'énormes» explosions, selon des témoins.

Dans le nord-ouest du pays, de violents combats se déroulaient autour de la ville stratégique de Mazar-i-Sharif, d'où les talibans auraient lancé une vaste contre-offensive pour repousser les forces de l'opposition.

Aidée par les frappes américano-britanniques, l'opposition serait sur le point de prendre le contrôle de la ville. L'Alliance du Nord dit se trouver à cinq kilomètres seulement et avoir déjà pris l'aéroport militaire de Dedai, à une dizaine de kilomètres au sud-ouest. Les talibans confirment que de violents combats se déroulent dans le secteur mais assurent qu'ils peuvent tenir la ville.

La rupture du front qui donne accès à la capitale Kaboul ouvrirait la route de la capitale aux forces de l'Alliance du Nord, un rassemblement hétéroclite d'ethnies minoritaires qui en avait été chassé par les talibans en 1996.

Mardi, Washington et Islamabad ont convenu que le gouvernement qu'ils veulent voir succéder aux talibans devrait être multiethnique et largement représentatif. Les États-Unis ont notamment laissé entendre que des talibans modérés pourraient entrer dans la prochaine équipe, qui pourrait être formée autour de l'ancien roi Mohammed Zaher Shah, 87 ans, et de l'Alliance du Nord.

Rappelant à Washington son engagement envers



Un militaire américain se tient debout à côté d'une bombe accrochée à l'aile d'un F-18.

REUTERS

la population civile, les organisations humanitaires internationales demandent la suspension des bombardements afin d'acheminer de la nourriture avant le début de l'hiver le mois prochain, pour les deux millions d'Afghans dans le besoin. Les plus faibles ont peu de chances de profiter des 275 000 colis largués par l'aviation américaine, dont beaucoup se retrouvent sur les marchés.

Du côté des talibans aussi on aimerait obtenir un répit et, selon une source diplomatique occidentale qui a requis l'anonymat, le ministre des Affaires étrangères, le mollah Abdul Wakil Mutawakil, a demandé au Pakistan d'intercéder auprès des États-Unis, en échange de quoi Kaboul reconsidérerait son refus de livrer Oussama ben Laden. Une partie du gouvernement de Kaboul souhaiterait en effet se soustraire de l'emprise du responsable présumé des attentats du 11 septembre.

On ignore si le message a été transmis au chef de la diplomatie américaine, Colin Powell, en visite mardi à Islamabad, mais il a déclaré qu'il pourrait y avoir une place au gouvernement pour les talibans modérés une fois le régime actuel renversé. Le Pakistan, opposé à une prise de pouvoir de l'opposition d'au-

jourd'hui, pourrait y trouver son compte, conservant ainsi une certaine influence sur son voisin.

Les tractations politiques vont bon train pour préparer l'après-talibans, et le président américain, George W. Bush, et l'Union européenne souhaitent que les Nations unies jouent un rôle de premier plan dans l'installation d'un gouvernement stable et démocratique après la guerre.

En attendant, l'UE a réaffirmé hier son soutien aux bombardements en Afghanistan.

Aucun bilan des victimes des bombardements américains ne peut être établi avec certitude, mais les talibans au pouvoir à Kaboul affirment que ces opérations ont déjà tué plusieurs centaines de civils.

À Washington, le ministre de la Défense, Donald Rumsfeld, a présenté ses excuses pour les victimes civiles mais a souligné que les bombardements visaient «le terrorisme, les terroristes et les responsables qui hébergent les terroristes, non le peuple d'Afghanistan, une race ou une religion». Les talibans affirment que 47 civils ont été tués en deux jours par les frappes, qui se poursuivaient hier notamment sur Kandahar, leur fief politique dans le sud du pays, et Kaboul.

Loi antiterroriste

Des libéraux plaident pour une loi temporaire

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Quelques députés libéraux d'arrière-banc aimeraient limiter dans le temps certaines clauses de la future loi antiterroriste d'Ottawa et réduire le délai de révision prévu.

Irwin Cotler, le député de Mont-Royal et un ardent défenseur des droits de la personne, a exprimé certaines inquiétudes par rapport aux nouveaux pouvoirs d'enquête que confèrera la loi. «La détention préventive et l'audience judiciaire obligatoire, ce sont deux des questions qui m'inquiètent et peut-être qu'à l'égard de provisions comme cela, il est nécessaire d'avoir une limitation, une clause crépusculaire, qu'après 10 ans, après trois ans, on va retourner à l'égard de ces clauses», a-t-il déclaré à la sortie du caucus hier.

«Un des problèmes, a-t-il continué, c'est qu'on présente la sécurité nationale en opposition avec la sécurité des droits de la personne. Pour moi, on doit regarder ce projet de loi comme une question de sécurité humaine.»

Une clause crépusculaire est une forme de date de péremption ajoutée à un article de loi. Si le Parlement veut le reconduire, il doit refaire un débat en Chambre. Le Bloc québécois, le Nouveau Parti démocratique et la Coalition RP-PC ont demandé qu'une telle clause s'applique à tout le projet de loi. L'Alliance canadienne s'est montrée ouverte à cette idée. Le premier ministre, Jean Chrétien, et la ministre de la Justice, Anne McLellan, sont contre la clause crépusculaire mais se sont montrés ouverts à ce que le délai de révision de la loi, de trois ans pour l'instant, soit revu à la baisse.

Certains membres du caucus libéral expriment ce souhait. «Nous n'avons pas nécessairement besoin d'at-

tendre le délai de trois ans, a déclaré Rose-Marie Ur. Parfois, ce que l'on fait aujourd'hui n'est pas nécessairement ce dont le pays a besoin à long terme.»

Judy Sgro, une autre députée d'Ontario, a abondé dans ce sens. «Il faudrait voir s'il ne serait pas mieux d'avoir [cette loi] pendant un an et de la revoir ensuite. Dans le calme des événements, dans un an, les choses pourraient être très différentes.» Mme Sgro a indiqué que plusieurs de ses collègues voudraient avoir «un débat» sur la question.

Le débat en deuxième lecture se terminera aujourd'hui par un vote, et les travaux devant le comité parlementaire pourraient commencer dès cet après-midi, avec la comparution de la ministre McLellan.

Avec Manon Cornéliier
et la Presse canadienne

Moscou démantèle son antenne à Cuba

AGENCE FRANCE-PRESSE

Moscou — La Russie a annoncé hier le démantèlement de sa station d'écoute à Cuba et confirmé l'abandon de sa base navale du Vietnam, deux décisions que Washington devrait apprécier et que Moscou a justifiées par la nécessité d'adapter l'armée russe à la nouvelle donne mondiale.

Soulignant que l'armée russe doit passer du principe de «quantité» à celui de «qualité», notamment pour faire face aux «changements rapides» dans le monde et à la menace terroriste, le président Vladimir Poutine a par ailleurs ordonné que soit mise en œuvre une hausse «par étapes» des dépenses en armements modernes.

La hausse devrait déjà être de 27 milliards de roubles (900 millions de dollars au taux actuel) en 2002, a annoncé le ministre des Finances, Alexei Koudrine, après une réunion au ministère de la Défense.

En même temps, les effectifs, officiellement de 1,2 million d'hommes (850 000, en fait, selon des experts

occidentaux), vont baisser de 90 000 hommes cette année et de 300 000 au total d'ici 2006, selon une source officielle.

La station d'écoute de Lourdes, à Cuba, doit être démantelée «cette année» selon le chef de l'état-major russe, le général Anatoli Kvachnine. Cette décision ne peut que satisfaire Washington alors que les relations entre la Russie et les États-Unis se sont sensiblement réchauffées après les attentats du 11 septembre dernier.

Installée en 1964 et mobilisant quelque 1500 ingénieurs, techniciens et militaires, la station d'écoute permet notamment de surveiller les mouvements de sous-marins et est considérée comme une base d'espionnage orientée vers les États-Unis.

Selon un rapport du Congrès américain, la base est dotée de matériel de haute technologie qui permet de capter toutes les communications. Elle aurait été utilisée par Moscou lors de la guerre du Golfe pour obtenir des renseignements sensibles sur les opérations américaines.

«La situation militaro-politique a changé et les possibilités techniques ont connu des améliorations» qui permettent de se passer de ces installations datant de la guerre froide, a déclaré le général Kvachnine.

«Le loyer [de Cuba] était de 200 millions de dollars par an et, pour cette somme, nous pouvons acheter et envoyer dans l'espace 20 satellites militaires», a-t-il estimé.

Le quotidien russe Ivestia avait annoncé en août dernier un démantèlement «précipité» de l'installation ultrasecrète, réclamé avec véhémence par Washington.

Quant à la base navale de la baie de Cam Ranh, dans le sud du Vietnam, louée en vertu d'un accord signé en 1979 entre le Vietnam et l'URSS, elle doit être évacuée en janvier 2002. Moscou avait laissé entendre en juin, pour la première fois, qu'elle pourrait s'en retirer.

Grâce au démantèlement des bases russes à Cuba et au Vietnam, «nous pourrions régler beaucoup de questions financières», a déclaré le général Kvachnine, selon lequel «le coût de maintien de la base vietnamienne équivaut à celui d'un sous-marin moderne».

É D I T O R I A L

Les Nations unies et l'après-talibans

C'est dans la controverse que l'Organisation des Nations unies et son secrétaire général, Kofi Annan, ont reçu le prix Nobel de la paix en fin de semaine dernière. On comprend que ce prix ne fasse pas l'unanimité, compte tenu de l'incapacité dont a fait preuve l'ONU à empêcher le massacre au Rwanda, compte tenu également de ses erreurs au Kosovo. Mais l'attribution de cette distinction, alors qu'une nouvelle guerre fait rage, doit être vue comme une sage invitation à s'activer dans le dossier afghan.

Le mois dernier, George W. Bush répétait qu'il n'était pas intéressé à faire de la nation building. En d'autres termes, la Maison-Blanche n'envisageait pas de s'engager dans la reconstruction de l'Afghanistan une fois l'opération militaire complétée. Aujourd'hui, non seulement la Maison-Blanche clame que la lutte contre le terrorisme passe par la chute du régime en place à Kaboul, elle est aussi un joueur clé dans la formation d'une coalition éventuellement chargée de diriger le pays. Car il apparaît clair que l'Afghanistan ne pourra être abandonné à lui-même. Le gouvernement américain se rend compte également qu'il perdra définitivement la bataille de l'opinion publique s'il ne vient pas en aide, d'une manière cohérente et soutenue, aux populations affamées de ce pays. Le parachutage de vivres au cours des deux dernières semaines a fait l'objet de critiques acerbes et ne saurait suffire à démontrer aux autres pays arabes une bonne foi déjà fortement mise en doute.

Dans cet après-talibans, le rôle des Nations unies sera crucial. Le représentant spécial de l'ONU pour l'Afghanistan, Lakhdar Brahimi, un diplomate chevronné, s'est entretenu mardi avec le Conseil de sécurité de l'ONU, entamant ainsi un chassé-croisé de rencontres visant à obtenir un consensus au sujet de l'après-talibans. Les États-Unis, qui ont boudé les Nations unies pendant de longues années, sont maintenant prêts à un rapprochement. Et pour cause:

ils ont besoin de la légitimation que leur fournit l'appui de l'organisme. En votant une résolution permettant de réagir par la force aux attaques du 11 septembre, les Nations unies ont grandement facilité la confection de la coalition antiterroriste.

Surtout, il est certain que l'ONU devra jouer un rôle dans la formation d'un gouvernement de coalition en Afghanistan, voire superviser cette formation de transition jusqu'à ce qu'elle évolue vers une prise en charge par les Afghans eux-mêmes. Et les États-Unis ne peuvent être les seuls responsables de cette opération. Leur crédibilité dans la région est trop amoindrie.

Or, pour qu'elle ait la moindre chance de réussite, la future coalition devra recueillir l'assentiment des pays de la région. Et encore là, le rôle de l'envoyé spécial de l'ONU sera important. Washington ne pouvant s'acquitter seul de cette tâche. Le secrétaire d'État Colin Powell peut multiplier autant qu'il le veut les rencontres avec le général pakistanais Pervez Musharraf, il devra aussi tenir compte de la position de l'Iran, dont le poids régional est considérable et qui ne tient pas à s'allier publiquement au géant américain. En revanche, l'ONU pourra mieux rallier Téhéran à un projet commun.

De plus en plus, les experts s'entendent pour dire que seule une coalition de type arc-en-ciel, symboliquement rassemblée autour de l'ex-roi Zahir Shah, en exil à Rome depuis 40 ans, pourrait assurer une transition vers une certaine normalité. Et permettre ainsi aux associations humanitaires et aux organismes des Nations unies de faire leur travail de reconstruction. Sait-on que le plus gros employeur du pays en Afghanistan, avant le déclenchement de l'opération militaire, était l'organisation des Nations unies chargée du déminage?

L'exemple du Cambodge, où les Khmers rouges trouvèrent leur place au sein du gouvernement de transition, vient en tête. Car même les talibans modérés devraient pouvoir trouver leur place au sein d'un gouvernement afghan.

Mais le rôle des Nations unies a ses limites. Il est loin d'être certain, par exemple, qu'une force multinationale de maintien de la paix parrainée par l'ONU soit la solution la plus sage. À ce sujet, les expériences du Kosovo et du Timor-Oriental invitent à la prudence. Une force afghane, croient plusieurs, serait plus appropriée.

En revanche, un travail colossal de coordination de l'aide humanitaire attend l'ONU en Afghanistan. Elle doit être à la hauteur.



Paule des Rivières



L'âge pour voter

J'ai 17 ans et j'atteindrai ma majorité le 1^{er} novembre prochain. Cette lettre est pour faire part de mon indignation profonde face à la loi électorale qui stipule que, pour être électeur, il faut être majeur avant le 1^{er} septembre. Je trouve cette loi totalement inutile et antidémocratique. À 18 ans, la majorité est acquise, et une personne devient adulte et jouit de tout ce que ce statut lui procure. Je disais «antidémocratique» car cette loi électorale brime en partie le pouvoir du peuple puisque, même la majorité atteinte, je ne pourrai pas voter le 4 novembre.

Ainsi, les députés ont décidé que même une personne adulte, ayant toujours habité au Canada, à Montréal, dans Hochelaga-Maisonneuve, ne peut pas voter. Notre démocratie me paraît illusoire puisque le pouvoir au peuple n'est pas valable dans tous les cas.

Martin Bellerose
11 octobre 2001

Caution divine

Au nom d'Allah, de ses principes et de sa justice, des fanatiques arabes piétinent la vie humaine et font éclater les symboles du pouvoir militaire et économique d'une nation. Au nom du Dieu et de la Bible, le représentant des fanatiques américains annonce la vengeance et les meurtres à venir et déclare qu'il n'a pas peur parce que Dieu est avec lui.

La signature de Dieu est contrefaite pour justifier bien des horreurs. D'un tel Dieu, nous avons bien raison de nous méfier et de préférer son inexistence. Il est temps que cette caution perde sa crédibilité et que ceux qui invoquent des paroles divines pour justifier la violence reconnaissent qu'ils sont coupables de contrefaçon. Pourquoi persistons-nous à associer Dieu à des intentions et des gestes qui ne respectent pas la vie humaine?

LE DEVOIR
Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

L E T T R E S

Pour la simple raison que, d'elle-même, la violence est injustifiable et qu'il faut recourir à un cautionnement divin pour la tolérer. Par la voix de leur président, les Américains affirment être les porteurs du flambeau de la liberté. Tout comme le peuple juif d'antan et les intégristes musulmans, le mythe américain caribure à la mission divine accordée à un peuple élu. Dans tous les cas, cette attitude engendre l'injustice, la violence et la guerre.

Il est parfois difficile de se rappeler que Jésus n'a jamais cautionné la violence et la vengeance. Arrêté et crucifié, il demanda à Dieu de pardonner à ses accusateurs et à ses bourreaux parce qu'ils n'auraient pas su ce qu'ils faisaient. Il n'agressa personne et ne se vengea pas. Pour les chrétiens, sa résurrection ne peut pas faire de doute. Accepter la résurrection, c'est affirmer qu'aucune violence ne peut nous détruire. Tous les adhérents au christianisme devraient se souvenir de cette leçon qui leur fut donnée et qui constitue le cœur de leur foi. Il est impossible d'associer violence, vengeance et volonté divine et d'y associer le Dieu de Jésus. Le message et le comportement de Jésus peuvent paraître déraisonnables et inapplicables mais ils ne peuvent être remis en son nom. À sa façon et à partir d'une tradition religieuse différente, Gandhi a démontré que le principe de non-violence peut devenir une alternative possible.

Les autorités en place nous demandent déjà d'encasser un chèque pour les torts qui nous ont été causés. Nous devrions refuser ce chèque qu'une grande partie de la population exige et que certains de nos représentants nous tendent pour rétablir la justice au nom de Dieu! Il n'a pas de fonds car cet endosseur divin n'existe pas. S'il existait, convenons que ce serait le plus grand saquin connu: au nom de la justice, il demanderait des fraticides. Ces multiples chèques de remboursement en devise «vies humaines», qu'un certain dieu nous accorderait, nous entraîneront dans un endettement si profond que l'humanité

risque de faire faillite. Nous ne comprenons pas que nos ancêtres avaient pour coutume de sacrifier une partie de leur bétail à un dieu invisible alors que nous continuons à lui offrir des vies humaines! Y comprenez-vous quelque chose?

Mario Desaulniers
17 septembre 2001

ACFAS: la recherche sur la place publique

En réaction à la lettre de Jacques Racine, de la faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval... L'ACFAS remettrait récemment ses prix de la recherche scientifique, une tradition née en 1944. L'objectif principal de l'événement est de mettre en lumière des chercheurs d'exception, de les faire mieux connaître sur la place publique. Nos liens avec le milieu des affaires et l'entreprise, lors de cette remise de prix, sont aussi une tradition. Bien au delà d'une simple commandite, elle se veut une collaboration naturelle avec des organisations qui souhaitent appuyer les réalisations exceptionnelles de chercheurs et d'étudiants chercheurs. La reconnaissance de ces prix par des organisations extérieures à la recherche universitaire, d'où sont généralement issus les lauréats, leur confère d'autant plus de valeur.

L'ACFAS et les quelque 6000 chercheurs qu'elle représente entendent bien renforcer leurs liens avec de nouveaux publics, notamment avec les scientifiques de l'entreprise. La communauté scientifique est un réseau complexe, entretenant des liens étroits avec une multitude de groupes et d'organisations. C'est dans cet esprit que nous comptons assurer le rayonnement de la science et du savoir.

Germain Godbout
Directeur général de l'Association francophone pour le savoir - ACFAS
Octobre 2001

L I B R E O P I N I O N

Comment neutraliser le terrorisme des Joker dans un monde sans Batman

THIERRY C. PAUCHANT

Professeur titulaire à l'École des HEC de Montréal, l'auteur est un spécialiste de la gestion éthique des risques et des crises.

Après la tragédie du World Trade Center et l'intervention militaire des Américains en Afghanistan, nous sommes submergés par des images de revanche et d'autres de défense. La revanche nous parle d'armée, de missiles, de services secrets; la défense nous invite à mettre nos masques à gaz, à enfiler nos combinaisons antichimiques et à fermer nos frontières. On sait qu'en cas de crise, les humains utilisent la force et la fuite. Il existe cependant une troisième stratégie: l'apprentissage et le changement en profondeur. Cette stratégie part du principe selon lequel tout événement, même tragique, est riche d'enseignements. Non pas des enseignements pour seulement mieux utiliser la force ou mieux préparer la fuite, mais des enseignements pour vivre mieux, pour tenter d'éviter dans le futur de telles tragédies.

La stratégie de la force part du principe voulant que la cause de nos malheurs est extérieure à nous-mêmes et tente d'éliminer cette cause. D'où la déclaration de guerre au terrorisme. Cette stratégie est bien évidemment légitime. Les terroristes doivent être traduits en justice et neutralisés. Mais cette stratégie n'est que partielle. On connaît, par exemple, les résultats mitigés de la guerre contre la drogue, déclarée par le président Bush père.

La stratégie de la fuite part du principe selon lequel on ne peut anticiper de telles tragédies et, donc, qu'on ne peut que se préparer. Bien sûr, on invoque, comme signe avant-coureur, Pearl Harbor. Mais cette autre tragédie reste militaire, utilisant des avions de guerre contre des bâtiments de guerre. Impensable, donc, l'attaque du World Trade Center? Non pas si on est lecteur de science-fiction. En 1940, Bob Kane, créateur du superhéros Batman, avait anticipé un scénario similaire. Le personnage du Joker, immortalisé à l'écran par Jack Nicholson, rendait un

poison opérationnel par le mixage de produits génériques, comme du rouge à lèvres et de la poudre pour bébé. Les terroristes ont utilisé une stratégie similaire. Ils ont rendu opérationnelle leur haine par le mixage de deux produits génériques, des avions de ligne et des tours de bureaux. Leur stratégie n'était certainement pas impensable; elle était surtout, malheureusement, trop bien pensée! Comme le Joker expert en chimie, ces terroristes sont des experts en théorie des systèmes. Ils savent que la complexité a deux côtés: un côté producteur, permettant plus de vitesse et d'efficacité à grande échelle, et un côté destructeur, rendant possible l'émergence rapide de catastrophes massives. Toutes nos innovations complexes ont ce caractère ambigu: nos systèmes informatiques, la biotechnologie, l'aviation, l'énergie nucléaire. Ces innovations sont vulnérables aux variations climatiques (déluge du Saguenay, tempête de verglas) et aux erreurs humaines (Chernobyl, Bhopal, Exxon Valdez). Le terrorisme est un cas particulier réellement terrifiant: des fanatiques exploitent de façon stratégique le côté noir de cette complexité. Dans le cas du World Trade Center, ils ont exploité de façon délibérée le potentiel destructeur des avions de ligne et des tours de bureaux à forte concentration humaine.

Bob Kane savait que le Joker n'était pas un criminel ordinaire mais un supercriminel, et il savait que celui qui pourrait le neutraliser n'était pas seulement un héros. Il fallait un superhéros: Batman. On peut bien sûr sourire à ce fantasme de toute-puissance ou même se dire que seuls les Américains y sont sensibles. Ce serait oublier le Tintin belge ou l'Astérix français. Ces personnages hors du commun nous invitent à nous dépasser. Mais la tragédie de New York démontre que, dans le monde réel, seuls les Joker existent vraiment, exploitant stratégiquement nos faiblesses. Il nous faut donc nous dépasser et apprendre.

L'une des leçons fondamentales à retenir de cette tragédie est que nos pratiques de gestion, en entreprise privée et en administration publique, sont trop uni-

dimensionnelles. Que cela soit pour l'aviation civile ou pour l'immobilier, notre monde est surtout dominé par des impératifs de performance et de rentabilité. Ces impératifs nous poussent, par exemple, à refuser certaines pratiques de sécurité dans l'aviation ou à bâtir des tours de bureaux gigantesques. Elles nous poussent de même à accroître de façon démesurée notre degré de complexité, car performant et rentable, qui peut alors être exploité par des terroristes. Estelle Morin, des HEC, a mesuré de façon rigoureuse la prédominance de ces impératifs: plus de 76 % de nos critères actuels de l'efficacité organisationnelle sont de nature financière. Seuls 24 % touchent des considérations non financières comme la sécurité, la santé au travail ou l'impact global des organisations sur nos communautés et le monde en général. Accroître une place plus importante à ces impératifs mènerait à des stratégies nouvelles plus robustes à l'ambiguïté de la complexité. Heureusement, ces stratégies ont déjà été définies dans le domaine scientifique de la gestion des risques et des crises. En voici.

■ Rechercher de façon systématique le côté potentiellement destructeur de la complexité. La firme Johnson and Johnson par exemple, après l'empoisonnement des capsules Tylenol, n'a pas conclu qu'un acte terroriste contre ce produit était improbable. Elle a simulé délibérément des attaques terroristes contre le Tylenol et modifié les caractéristiques de ce produit et de son emballage.

■ Accroître l'impératif de la sécurité dans le design des produits. Il est évident que le Pentagone, construit par des militaires avec un souci de sécurité, a mieux résisté aux attentats. Cela a des implications importantes pour le design d'ouvrages aussi différents que des tours de bureaux, des barrages et des centrales nucléaires.

■ Diminuer le couplage entre les éléments d'un système. La tempête de verglas, par exemple, a montré notre dépendance aux systèmes centralisés. Des stratégies plus robustes comprennent, par exemple, l'utilisation de minicentrales plus près des commu-

nautés et demandant moins de lignes à haute tension ou des systèmes d'appoint individuels, comme des générateurs et des feux à combustion lente.

■ Encourager une distribution éthique de la richesse. Sans insinuer que cela soit une excuse, il semble évident que le fait que des personnes gagnent moins de 1 \$ par jour encourage la violence. Déjà, les révolutionnaires français de 1789 criaient: «Risquons tout puisque nous n'avons rien.»

■ Développer une véritable culture de sécurité civile. Cela comprend la capacité d'envisager, sans tomber dans la paranoïa, le côté destructeur de la complexité et de se prémunir contre lui. Les tentatives actuelles de réduire l'effet de serre, par exemple, vont dans ce sens. Aussi, en Nouvelle-Zélande, la population est préparée à se prendre en main pendant trois jours si une catastrophe devait survenir.

■ Encourager l'apprentissage des crises majeures. Cette dernière stratégie vise à tirer les leçons profondes de l'émergence d'une crise. Dans le cas du World Trade Center, il est impératif que nous apprenions à mieux tolérer les différences culturelles et religieuses des peuples de la Terre tout en neutralisant le terrorisme.

Paul Tillich, le célèbre théologien, nous avait déjà mis en garde au sujet des deux facettes de la complexité: «J'ai la conviction, a-t-il déclaré en 1963 à des gens d'affaires à New York, que la caractéristique de la condition humaine, tout comme celle de la vie en général, est l'ambiguïté: ce mélange inséparable du bien et du mal, du vrai et du faux, des forces créatrices et destructrices — tant au niveau individuel que social. [...] Celui ou celle qui n'est pas conscient de l'ambiguïté de sa perfection, en tant que personne et dans son travail, n'a pas encore atteint la maturité.» Dans notre monde complexe où Batman n'existe pas mais où les Joker sont bien réels et ne disparaîtront pas de sitôt, il est urgent que nous ne nous arrêtons pas aux seules stratégies de la force et de la fuite. Nous devons développer, de plus, une autre maturité.

thierry.pauchant@hec.ca

IDÉES

Allocution de Bernard Landry

La riposte américaine est pleinement légitime

Voici l'allocution qu'a prononcée le premier ministre Bernard Landry mardi à l'occasion de la présentation d'une motion sur les événements du 11 septembre dernier.

BERNARD LANDRY
Premier ministre du Québec

Voilà un mois avait lieu l'impensable, l'inacceptable, l'innommable. «*A date that will live in infamy*», affirmait, le 8 décembre 1941, Franklin Delano Roosevelt en référence aux événements de la veille. Et d'ajouter: «*We will make very certain that this form of treachery shall never endanger us again.*» Et pourtant. Comme dans un sinistre déjà-vu, une nouvelle date vient de se graver au fer rouge dans notre mémoire collective.

Le 11 septembre 2001, de pacifiques jets commerciaux ont été transformés en missiles avec, pour cible, le cœur même de l'Amérique.

Aujourd'hui, je propose à l'Assemblée nationale du Québec une motion qui exprime l'essentiel de nos réactions à la suite de cette terrible tragédie.

Qui n'eût pas l'impression d'émerger d'un cauchemar, ce matin de fin d'été? Même un mois plus tard, il est encore difficile de se faire à cette réalité: les grandioses tours argentées du World Trade Center ne sont plus qu'un souvenir. Elles n'auront pas même vécu 30 ans. Sous leurs débris et sous ceux d'une aile du Pentagone, dans les débris d'un quatrième avion, des milliers de vies pulvérisées.

J'offre, au nom de la nation québécoise, nos plus vives condoléances au peuple américain et aux proches des victimes. Proches et amis, de par les cinq continents, dont les vies sont transformées à jamais. Et parfois très près de nous. Ainsi, Audrey Best-Bouchard a perdu une amie, mère de jeunes enfants, agent de bord sur l'un des vols condamnés.

Ces attentats ont également perturbé l'automne du Québec à New York. *Québec - New York 2001* a été annulé presque séance tenante, malgré deux années de préparation et d'investissement. Cette décision est l'un des gestes par lesquels s'expriment nos condoléances.

Nos condoléances constituent le premier point de la motion.

Nul relativisme ne peut tempérer une pareille horreur. Le président de la République française, Jacques Chirac, alors même que les tours s'écroulaient, qualifiait ces attentats de monstrueux. C'est le mot juste.

Une
nouvelle
date
vient
de
se graver
au fer
rouge
dans
notre
mémoire
collective

Voilà dix ans, Samuel Huntington annonçait l'apparition d'un nouveau conflit qui serait celui du XXI^e siècle et qui opposerait l'Occident à l'Islam. Méfions-nous d'un tel schéma. De toutes nos forces, nous devons réfuter cette vision qui suppose une guerre de civilisation.

Dans l'Islam comme dans n'importe quel corpus religieux, des textes, des traditions sont susceptibles d'être instrumentalisés par les partisans du pire.

Évitons toutefois l'amalgame entre l'Islam et l'islamisme. Ben Laden, ses suppôts et ses dévots, ne sont qu'une caricature de l'Islam. Prétendre que ces terroristes nous livrent une guerre de civilisation, c'est faire injure à l'Islam en élevant au rang de combattants de simples criminels.

Les exécutants de ce plan diabolique ont été les premiers à périr. Aucune justice terrestre ne peut plus les atteindre. Mais les cerveaux qui ont conçu cette monstruosité doivent être écroués, jugés, punis. Leurs complices, pourchassés sans relâche. C'est un impératif. Le gouvernement du Québec, dans la mesure de ses compétences — mais en mettant en œuvre celles-ci —, fera sa juste part pour mener à terme ces objectifs.

Cette condamnation sans aucune équivoque du terrorisme constitue le point deux de la motion présentée aujourd'hui.

Les États-Unis d'Amérique ont commencé, le 7 octobre, leur riposte militaire. Cette riposte ciblée est pleinement légitime. Les États-Unis et leurs alliés, dont nous sommes, auront à mener un long combat à la fois sur les fronts économique, diplomatique, judiciaire et militaire afin d'assurer leur sécurité, et ce, conformément au droit international. Car les principes de la Charte de l'Organisation des Nations unies doivent être respectés. Cette charte même, aboutissement d'un long processus, est notre premier rempart contre la barbarie.

Aujourd'hui, à la faveur de l'atroce actualité, on sait mieux également à quel point les réflexions sur le droit ou non d'ingérence sont dérisoires. Le devoir d'assistance à tout pays en danger apparaît évident. Un seul pays déstabilisé met le monde en danger. Il n'y a plus de guerre lointaine ou de petits pays. L'indifférence n'est plus permise. La mondialisation a cet avantage. La solidarité et la fraternité pèsent enfin de leur vrai poids.



Bernard Landry: «Aujourd'hui, je dis à nos amis des États-Unis d'Amérique: le Québec est à vos côtés.»

Aujourd'hui, je dis à nos amis des États-Unis d'Amérique: le Québec est à vos côtés. En notre nom collectif, je réaffirme aux plus hautes autorités des États-Unis d'Amérique notre soutien.

«*La France n'est pas seule!*», martela trois fois le général de Gaulle dans son appel du 18 juin 1940, alors que la France était aux prises avec l'ennemi. Cela rappelle le fait qu'une démocratie attaquée ne doit pas être laissée à elle-même. Lorsque l'on s'attaque à une démocratie, c'est à la justice, à la liberté et à l'égalité que l'on s'attaque. Ces valeurs de civilisation, que le Québec a fait siennes, aux côtés de tant de nations du monde, doivent être défendues avec le plus grand engagement. La puissante Amérique a besoin, aujourd'hui, du soutien des grandes comme des petites nations. Elle l'obtient chez nous.

D'où le troisième point de la motion.

Que penser d'un régime qui exécute des femmes en public? Que penser d'un régime qui décapite des bouddhas millénaires appartenant au patrimoine de l'humanité? Qui interdit les instruments de musique? Le régime taliban est l'un des plus rétrogrades, l'un des plus totalitaires que la planète connaisse. Bien avant les événements du 11 septembre, l'Afghanistan vivait un exode de réfugiés massif. La population civile afghane, et tout particulièrement la femme afghane, est victime de ces terribles errements.

Comme l'affirmait avec justesse l'écrivain Salman Rushdie, «*ces intégristes cherchent à abattre bien plus que des immeubles. Ces gens sont hostiles, pour ne faire qu'une liste brève, à la théorie de l'évolution, à la liberté d'expression, au sécularisme, au pluralisme, au multipartisme, au suffrage universel, aux juifs, aux homosexuels, aux imberbes, aux droits des femmes, etc. Ce sont des tyrans, pas des musulmans.*»

Les Québécois sont solidaires du peuple afghan dans les malheurs qui lui sont infligés par les talibans et lui expriment toute sa sympathie.

Cela constitue le quatrième point de la motion.

En cette ère de libre-échange, les frontières politiques s'estompent. Une carte du continent tracée selon les flux économiques esquissait des contours nouveaux. On y verrait que le Québec fait partie intégrante de l'économie régionale du nord-est de l'Amérique, l'une des plus vigoureuses du monde. Car nous commerçons davantage avec la Nouvelle-Angleterre qu'avec toute autre partie du monde.

Ce qui se passe à New York est ressenti directement au Québec. Cet attentat contre les tours jumelles, c'est aussi, d'une certaine manière, chez nous qu'il a eu lieu.

Nous partageons au jour le jour avec New York une réalité américaine au sens continental du terme. Notre métropole, Montréal, est, comme les grandes métropoles du monde, un peu à l'image de New York, un microcosme de la planète.

En ce moment de crise mondiale, j'exhorte mes concitoyens à puiser au plus profond d'eux-mêmes, à puiser dans les eaux de la tolérance, de la tempérance, de la maturité démocratique. Je demande aux Québécois d'être égaux à eux-mêmes. D'être ce qu'ils sont, c'est-à-dire un peuple profondément attaché à la paix, à l'égalité civique et à la solidarité.

Nous ne laisserons pas quelques légions d'illuminés saccager ce que 300 ans d'histoire nous ont permis de façonner, une nation multiethnique et multiconfessionnelle qui est notre force et notre fierté.

Nous manifesterons une vigilance de tous les instants pour combattre toute forme d'exclusion, toute manifestation d'hostilité ou de rejet. Les Québécois forment ensemble une seule et même nation, et nous devons rester unis et réunis dans les épreuves à venir.

C'est la raison d'être du cinquième point de cette motion.

Le 11 septembre, le gouvernement du Québec a exprimé concrètement sa solidarité. Nous avons mis à la disposition des autorités américaines des places dans les établissements de santé. Or nous savons aujourd'hui que la puissance de destruction a été telle qu'il n'y eut, proportionnellement, presque pas de blessés.

Par la suite, nous mettions en place un comité interministériel, sous ma présidence. Ce comité a pour mandat de répondre avec célérité et efficacité aux attentes et aux besoins exprimés par l'ensemble des Québécois à la suite des événements du 11 septembre. En économie, en sécurité, en solidarité et en relations intercommunautaires.

Voilà pour le sixième point de la motion présentée aujourd'hui.

Quel meilleur symbole de cette amitié, de cette solidarité profonde du Québec envers les États-Unis, que Céline Dion, sortant de sa retraite de la vie artistique, chantant le *God Bless America* lors d'un téléthon, dix jours après le drame? De l'avis des quatre chaînes américaines, CBS, NBC, ABC et FOX, nulle autre que Céline Dion pouvait rejoindre tant de gens, aller au-delà des barrières qui nous séparent trop souvent.

Et le 28 septembre, Céline reprenait le micro, avec 200 artistes d'ici, devant 12 000 spectateurs réunis à Montréal, lors d'un concert de solidarité au profit des victimes des attentats. J'y étais. J'y étais avec la console générale des États-Unis à Montréal, Deborah McCarthy, touchée droit au cœur. J'ai parlé devant cette foule de drapeaux blancs, de fleurdelisés et de *star spangled banners* qui ondoyaient au rythme d'une émotion intense, sincère, palpable. Ce concert a été diffusé en direct, sur les cinq continents, grâce à TV5. La planète pouvait constater qu'au Québec, le mot «solidarité» n'est pas qu'une simple vue de l'esprit.

Monsieur le président, aujourd'hui aussi, l'espérance ne doit pas disparaître.

L'aide humanitaire et la lutte contre le terrorisme vont de pair

PAULA DOBRIANSKY
Sous-secrétaire d'État américaine
aux affaires mondiales

Les récentes interventions militaires contre des bases terroristes en Afghanistan font partie d'une stratégie globale pour éliminer le terrorisme. Les médias qui ont décrit la riposte militaire aux terribles attaques du 11 septembre ont généralement peu traité d'un aspect important de la stratégie du gouvernement Bush: s'attaquer aux problèmes qui affligent le peuple afghan, que ces problèmes nécessitent des solutions urgentes ou à plus long terme.

L'Afghanistan vient de traverser 22 ans de guerre, trois ans de sécheresse et cinq ans de brutale répression sous les talibans. En conséquence, plus de la moitié de la population afghane souffre de malnutrition, et des millions de civils risquent de mourir de faim. Plus de trois millions d'Afghans ont fui leur domicile pour se réfugier dans les pays voisins. Au cours de l'année fiscale terminée le 30 septembre dernier, les États-Unis ont fourni plus de 185 millions de dollars en nourriture, soins de santé, eau, infrastructures sanitaires et abris. Cela représente environ les deux tiers de toute l'aide internationale accordée aux Afghans dans le besoin.

Le 4 octobre, le président Bush a annoncé une aide supplémentaire de 320 millions, dont 25 millions pour venir en aide aux Afghans présentement réfugiés dans les pays voisins d'Asie centrale et du Sud. Notre objectif est de réduire le nombre de morts parmi les civils et de venir en aide à ceux qui ont déjà fui l'Afghanistan. D'autres pays ont également poussé à la roue en promettant 400 millions de dollars en aide, en sus de l'aide américaine.

En luttant contre la famine qui sévit en Afghanistan, nous augmentons grandement les chances de survie des Afghans cet hiver. Nous encourageons également les Afghans à ne pas abandonner leur demeure et nous offrons des incitatifs aux réfugiés pour qu'ils retournent dans leur pays. La nourriture et les autres produits de base que nous envoyons en Afghanistan sont acheminés de façon à ce qu'ils ne soient ni détournés ni volés par les talibans et qu'ils puissent ainsi parvenir à ceux qui sont dans le besoin. Plusieurs mesures s'offrent à nous pour atteindre nos objectifs: éviter le stockage de grandes quantités d'aliments à l'intérieur du pays, ouvrir des corridors d'approvisionnement en denrées alimentaires dans toutes les directions et approvisionner les marchés avec suffisamment de nourriture pour faire baisser les prix excessivement élevés des aliments qui y sont vendus.

Les récents parachutages de nourriture à des endroits retirés du pays constituent une mesure temporaire qui représente moins de 1 % de l'aide totale. En effet, 99 % de cette aide est acheminée par la route sous l'égide du Programme alimentaire mondiale de l'ONU et distribuée sur place par des organismes non gouvernementaux. Les États-Unis fournissent présentement 80 % de toutes les contributions alimentaires au Programme alimentaire mondial en Afghanistan. Le peuple afghan sait que c'est la communauté internationale dirigée par les États-Unis et non la brutale dictature des talibans qui tente de pourvoir à ses besoins en cette période difficile. Nous avons déjà lancé une campagne d'information qui, par le truchement d'organes comme Voice Of America, explique aux Afghans en quoi consiste notre aide. Nous tenons à ce que tous, en Afghanistan comme ailleurs, comprennent que le présent conflit ne nous oppose pas au peuple afghan ou à l'Islam mais bien aux terroristes qui se cachent en Afghanistan et à ceux qui les protègent.

L'aide humanitaire à l'Afghanistan n'est pas seulement une réponse à la crise actuelle: c'est aussi la base sur laquelle reposera le développement du pays au cours des mois et des années à venir. Les stocks de nourriture et de médicaments réduiront les maladies et les décès. La stabilisation de la situation en Afghanistan et le retour à une vie normale créeront les conditions qui permettront enfin de s'attaquer aux problèmes qui nécessiteront des solutions à plus long terme. Ce processus éliminera des situations que les groupes extrémistes auraient pu exploiter à leurs fins. Donc, l'aide humanitaire en Afghanistan constitue également un outil vital dans notre lutte contre le terrorisme.

La tragédie du 11 septembre est une attaque contre l'humanité tout entière et non seulement contre les Américains. Ces actes terroristes, qui ont tué et blessé des milliers de personnes originaires de 80 pays, constituent une attaque contre la liberté partout dans le monde. Le gouvernement des États-Unis a donc forgé une coalition internationale pour vaincre les terroristes et ceux qui les abritent.

Les États-Unis ne sont pas le premier pays à subir les ravages du terrorisme. La répression des talibans et leur décision de procurer refuge à Oussama ben Laden et à son réseau de terroristes ont causé beaucoup de souffrance aux 23 millions d'Afghans. Les États-Unis ont toujours su qu'il ne suffit pas d'éradiquer le mal mais qu'il faut aussi faire sa part pour que le bien prenne racine. Cette pensée reflète exactement la ligne de conduite adoptée par le président Bush.

L'aide humanitaire à l'Afghanistan n'est pas seulement une réponse à la crise actuelle: c'est aussi la base sur laquelle reposera le développement du pays

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Remy, José Boileau, Éric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Bozzetti, Manon Cornéliier (correspondants parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gylaine Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Veronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION: Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bedard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Fillon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable intrinsèque), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable à la promotion des abonnements), Monique Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaires administratives), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

MINISTRE

SUITE DE LA PAGE 1

lchnikovs ont dansé et brandi des drapeaux du FPLP et des portraits d'Abou Ali Moustapha.

Faute d'une répression dans les milieux radicaux palestiniens, Israël se réserve la possibilité d'une intervention militaire. «Une réévaluation totale est nécessaire sur le plan militaire, politique et international», a déclaré Arnon Parlan, porte-parole de M. Sharon. Hier également, un Palestinien a fait exploser la charge explosive qu'il portait sur lui en territoire israélien à l'entrée de Gaza, blessant deux soldats israéliens. Ce nouvel attentat suicide a été revendiqué par le Jihad islamique.

Sans précédent pour un ministre israélien en exercice, l'assassinat de Rehavam Zeevi ressoude au moins temporairement la coalition gouvernementale, l'Union nationale — alliance de deux petits partis d'extrême droite à laquelle appartenait le ministre assassiné — ayant finalement renoncé à faire sécession. Le départ de M. Zeevi, annoncé lundi, devait devenir effectif hier en réaction à l'attitude jugée trop accommo-

dante d'Ariel Sharon à l'endroit des Palestiniens. En tout état de cause, l'Union nationale n'était pas à même de menacer la majorité à la Knesset, le Parlement israélien. La police a précisé que trois coups de feu ont été tirés, vraisemblablement avec un silencieux, par un ou plusieurs hommes sur M. Zeevi qui, vers 7h locales, se rendait dans sa chambre au huitième étage de l'hôtel. C'est son épouse qui l'a découvert gisant dans une mare de sang. Touché à la tête et à la gorge, il a été transporté en état de mort clinique à l'hôpital Hadassa, selon le professeur Shmuel Shapira, directeur adjoint de l'établissement, avant de succomber à ses blessures.

Rehavam Zeevi avait refusé par principe la protection rapprochée à laquelle a droit tout ministre israélien. Domicilié à Tel-Aviv, il résidait, à chaque session de la Knesset, dans cet hôtel de luxe situé dans la partie arabe de Jérusalem.

Cet assassinat a été commis en représailles à l'assassinat du chef du FPLP, Moustapha Zibri (Abou Ali Moustapha), tué par une roquette israélienne le 27 août à Ramallah, a affirmé le porte-parole de l'organisation, Ali Jaradat, à la chaîne libanaise al-Manar. Il a par la sui-

te été interpellé par la police palestinienne, selon des témoins. Sept autres militants du FPLP auraient également été arrêtés. Le FPLP est considéré comme la deuxième faction en importance de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine), après le Fatah.

Le premier ministre israélien «doit savoir que le sang palestinien a un prix et que ceux qui visent les dirigeants du peuple palestinien ne sont pas à l'abri et qu'ils seront assassinés eux-mêmes», a souligné le FPLP dans un communiqué, en référence aux assassinats ciblés pratiqués par Israël contre des militants arabes.

Rehavam Zeevi était connu pour ses positions ultranationalistes et antiarabes. Agé de 75 ans, il s'était illustré par ses déclarations en faveur du «transfert» des Palestiniens hors de Cisjordanie et de Gaza. En juillet dernier, il avait qualifié les ouvriers palestiniens travaillant illégalement en Israël de «poux» et de «cancer». Le ministre était un général à la retraite. De 1974 à 1977, il avait été conseiller en contre-terrorisme du premier ministre Yitzhak Rabin. Opposé aux accords de Camp David avec l'Égypte en 1979, il avait fondé en 1988 le parti d'extrême droite Moledet.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

fécales produites par 100 millions de personnes! Et la mégestion de ces fumiers, au Québec comme en Ontario, s'aggrave. L'érosion, ajoute Johanne Gélinas, atteint maintenant 70 % des terres agricoles du Québec et de l'Ontario, des terres dont l'état général s'est détérioré plutôt qu'amélioré depuis 1981, causant une inquiétante pollution des eaux de surface et souterraines. Le niveau d'érosion actuel, qualifié de «non durable» par la commissaire, menace 40 % des terres agricoles des deux provinces malgré les timides efforts du fédéral pour enrayer le problème.

«Il est peut-être temps, dit-elle, de se demander si on veut continuer de donner priorité à ce genre d'agriculture compte tenu des impacts sur l'écosystème. Ça fait 40 ans que le gouvernement fédéral n'a pas refait son inventaire sur la qualité des sols agricoles du bassin, tout comme il ne fait pas de suivi sur le terrain des toxiques dont on lui dévoile les rejets dans le cadre de l'inventaire national sur les contaminants. Il serait peut-être temps que le gouvernement finance prioritairement les pratiques agricoles qui n'ont pas d'impacts environnementaux plutôt que les pratiques actuelles. Sur 500 millions de dollars dépensés par le fédéral en agriculture, 1 % seulement, soit cinq millions, ont été dépensés pour des projets susceptibles d'améliorer l'environnement.»

Le gouvernement fédéral, ajoute la commissaire fédérale à l'environnement, doit revoir ses programmes de recherche, qui ont subi le contrecoup radical des compressions budgétaires, car, dit-elle, «sans une vision claire de l'état de l'environnement et des écosystèmes fluviaux et des Grands Lacs, tout le monde va continuer d'avancer à tâtons. Et, faute de portrait précis, chiffré et constant de la situation, comme c'est le cas maintenant, on ne peut pas savoir si les programmes et initiatives des gouvernements donnent des résultats, ni dans quelle mesure.»

Johanne Gélinas, une ancienne commissaire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), donne comme exemple les énormes investissements consentis par Ottawa et Québec sur le Saint-Laurent. «On sait, dit-elle, que l'argent a été dépensé et que des équipements de dépollution sont en place. Mais on ne sait pas dans quelle mesure le fleuve a été amélioré, ni même dans quelle mesure les espèces vivantes en ont bénéficié, ou même si la sécurité des 16 millions de Canadiens qui vivent dans ce bassin versant géant a été véritablement améliorée globalement.»

La commissaire fédérale à l'environnement cite durant l'entrevue une récente étude canado-américaine qui a établi, à l'aide d'indicateurs précis, l'état des deux grands biotopes que sont les Grands Lacs et le Saint-Laurent. Le Saint-Laurent et le lac Érié s'y retrouvent sur la pente d'une détérioration globale, une «perte de dynamisme non seulement inquiétante mais aggravée par le problème des espèces envahissantes.»

«Il n'y a ni politique fédérale, ni ministère directeur, ni plan pour coordonner les interventions fédérales visant à contrer les effets environnementaux, économiques et sociaux des espèces aquatiques envahissantes sur l'écosystème du bassin. Pêches et Océans aide la Commission des pêcheries des Grands Lacs à lutter contre la lamproïe marine depuis 40 ans. Toutefois, l'eau de ballast des navires commerciaux et les bombes qu'ils transportent avec eux — et qui constituent une importante voie d'entrée des espèces envahissantes dans le bassin — ne sont pas contrôlées adéquatement, notait le rapport de la commissaire à l'environnement.»

Johanne Gélinas inclut d'ailleurs dans la liste des «espèces envahissantes» les poissons sportifs d'origine étrangère, comme les saumons du Pacifique que les gouvernements et les pourvoyeurs introduisent délibérément et par millions chaque année dans les Grands Lacs, au risque de menacer la survie du saumon atlantique dans ses derniers habitats. Un «examen de conscience que la CMI doit inclure dans sa réflexion sur les espèces non autochtones», indique la commissaire.

Il y a aussi des problèmes de cohérence dans le dossier de la santé. Santé Canada, dit-elle, a publié des lignes directrices sur la qualité de l'eau potable au pays. «Mais il est surprenant de constater que le ministère n'est pas en mesure d'évaluer la qualité des eaux potables dans le bassin, ni même la conformité des provinces à ses lignes directrices. Le grand public doit pouvoir compter sur une information aussi fondamentale», dit-elle.

C'est aussi le cas, ajoute la commissaire, de Pêches et Océans, «qui n'a pas d'information scientifique lui permettant de savoir s'il s'acquitte de son mandat efficacement et qui ne peut même pas mesurer la conformité des acteurs de son domaine à sa politique de conservation et de protection des pêches en eau douce.»

Johanne Gélinas conclut que le gouvernement fédéral gère de la même façon ses obligations envers la Commission mixte internationale.

«La CMI, dit-elle, n'a pas reçu du gouvernement l'information nécessaire qui lui permettrait d'évaluer si Ottawa s'est conformé à ses engagements dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Le gouvernement a aussi tardé à répondre à plusieurs des questions de la commission. Et il est même en retard sérieux dans le paiement de sa part des études qui découlent des renvois de la commission...» aux scientifiques pour approfondissement des dossiers.

ANTHRAX

SUITE DE LA PAGE 1

façon disproportionnée», a lancé le sénateur démocrate John Kerry en assurant qu'il n'y avait pas «d'alerte médicale d'urgence» au Congrès. «La réaction à la Chambre est excessive», a-t-il ajouté.

Toutes les personnes infectées sont traitées aux antibiotiques et quelque 1400 autres — des employés, des policiers, des journalistes et des parlementaires — ont déjà subi des tests de dépistage.

Une enveloppe contenant de l'anthrax avait été reçue lundi au bureau du chef de la majorité démocrate au Sénat, Tom Daschle. Selon les analyses, le bacille qui y a été trouvé semble particulièrement virulent, ce qui suppose qu'il a été produit par des experts.

Des informations contradictoires véhiculées tout au long de la journée ont ajouté à la confusion au Congrès hier. La nouvelle selon laquelle le bacille se trouvait dans le système de ventilation a finalement été démentie par les sénateurs. On avait craint pour la sécurité des milliers de personnes qui travaillent dans les bâtiments encerclant le Capitole puisque ces immeubles sont tous reliés entre eux par un système de couloirs et de conduits de ventilation souterrains.

La découverte de spores d'anthrax aux bureaux du gouverneur de l'État de New York, George Pataki, a obligé les quelque 80 employés à quitter leur immeuble, situé à Manhattan. Personne n'aurait été contaminé et tous les employés ont déjà été traités aux antibiotiques. «Nous n'avons aucune indication selon laquelle qui que ce soit serait malade», a assuré le gouverneur en invitant les New-Yorkais à vaquer à leurs occupations sans se laisser gagner par la peur.

L'origine de ces spores demeure toujours mystérieuse. Une lettre reçue le 25 septembre avait éveillé des soupçons, mais des tests ont révélé qu'il s'agissait d'une mauvaise piste.

Une nervosité croissante s'est emparée de New York malgré les tentatives du maire Rudolph Giuliani de rassurer ses concitoyens. Dans la seule journée de mardi, la police a dû intervenir à 122 reprises pour répondre à des alertes signalant des lettres ou des colis suspects. De plus, quatre incidents se sont produits dans le métro, entraînant des retards et des changements d'itinéraire qui n'ont fait qu'accroître l'anxiété, même si le chef du service de police, Bernard Kerik, a assuré que toutes les mesures avaient été prises pour assurer la sécurité des usagers du métro. Les chaînes de télévision, les journaux et les stations de radio ont reçu la visite des policiers et des techniciens chargés de mener des tests préventifs.

Rappelons que quatre personnes ont développé la maladie du charbon aux États-Unis depuis le début du mois d'octobre et que l'une d'elles est décédée. Une quarantaine d'autres ont été contaminées sans développer la maladie.

Avec la Presse canadienne, AP et l'AFP

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc. 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc. 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

FEMMES

SUITE DE LA PAGE 1

leur ont fermé les portes des écoles et des universités. Ensuite, ils ont compris qu'en rétablissant certaines libertés, ils pourraient obtenir des appuis à l'étranger. Mais d'une certaine manière, ces fondamentalistes étaient pires que les talibans. Le viol, le meurtre, la torture, le vol de la propriété, tout cela faisait partie de la vie quotidienne des femmes. Plusieurs se sont alors suicidées. Officiellement, elles avaient le droit de circuler librement dans les lieux publics. Mais aucune ne se sentait en sécurité, ni dans la rue, ni à la maison. C'est pourquoi les deux forces qui s'opposent en Afghanistan [les talibans et les autres groupes intégristes qu'on retrouve notamment au sein de l'Alliance du Nord] sont aussi mauvaises l'une que l'autre.»

La RAWA met en œuvre des projets éducatifs, sanitaires et économiques au Pakistan (principalement dans les camps de réfugiés) mais également dans les villes de Quetta, Peshawar et Islamabad. Pour des raisons de sécurité, Farar Faba refuse de préciser l'emplacement des camps concernés. Fait surprenant, la moitié des quelque 2000 sympathisants actifs travaillent en Afghanistan même, dans plusieurs régions, dont celles de Herat, Jalalabad, Mazar-e Charif, Kaboul et Bamyan.

Comment cela est-il possible pour un organisme qui condamne aussi ouvertement l'intégrisme musulman? «Travailler en Afghanistan n'est pas sans risques, mais c'est possible. Nous devons être très prudentes. C'est pourquoi toutes nos activités y sont secrètes. Mais nous avons 24 ans d'expérience de travail secret.»

Farar Faba croit que la RAWA est la seule organisation féminine afghane qui défende les droits des femmes, la démocratie et la justice sociale. «C'est malheureux. Nous souhaiterions qu'il y en ait des centaines d'autres.»

Il est très difficile pour une telle organisation de convaincre les hommes afghans de la laisser accomplir son travail. «C'est pourquoi, lorsque nous allons dans les camps ou dans les maisons pour inviter les gens à nos cours d'alphabétisation, nous devons d'abord éduquer les hommes. Certaines de nos membres ont encore des problèmes avec les gens de leur famille. En tant qu'organisation féministe en Afghanistan, nous ne considérons pas que le principal obstacle soit les hommes mais bien le pouvoir des fondamentalistes, le système politique.»

Depuis sa fondation, en 1977, les priorités de la

ASCENSEUR

SUITE DE LA PAGE 1

sé en politique, en 1994, par la défunte Fondation Montréal en 2000 (Robert Lacroix, aujourd'hui recteur de l'Université de Montréal, l'avocat Claude-Armand Sheppard, l'homme d'affaires Pierre Bourque et le professeur Edouard Cloutier, entre autres), il y a fort à parier que le PLC saura être plus persuasif qu'un groupe d'intellectuels. De toute façon, les libéraux se sont assurés la mainmise sur Équipe Bourque/Vision Montréal en occupant divers postes stratégiques, notamment au sein du comité exécutif du parti.

Chose certaine, avec la transformation de la Ville de Montréal, l'appareil administratif est appelé sinon à amplifier, du moins à ouvrir des fronts sur de nouveaux dossiers. Par exemple, la tentation pourrait être grande de rapatrier le mandat de prospection commerciale et de promotion à l'étranger de l'organisme Montréal international et, par ricochet, le prestige qui y est lié. Les péquistes notoires qui s'y trouvent pourraient ainsi devoir céder leurs sièges... à des libéraux.

Les remerciements pour services rendus pourraient également prendre l'allure d'octrois de contrats favorisant des firmes de professionnels, des contractants, des cabinets d'avocats et des promoteurs immobiliers favorables aux libéraux fédéraux. Il n'y a rien de saugrenu à le dire. En 1996, le Directeur général des élections avait poursuivi 14 entreprises qui avaient contribué illégalement à la caisse électorale de M. Bourque et qui, par ailleurs, avaient bénéficié de contrats avec la Ville de Montréal pour une valeur de plus de 45 millions en deux ans.

Un autre intérêt pour les troupes de M. Gagliano est élémentaire en politique. En participant à la vie d'un parti municipal et à l'organisation de la campagne électorale, les libéraux auront étendu leurs tentacules en implantant un réseau d'organisateur. Il s'agit là d'un outil de première importance pour un parti qui peut ainsi sonner le rassemblement des troupes rapidement et efficacement... pour une élection, un référendum, voire une éventuelle course au leadership.

Car là aussi, les dirigeants du PLC ont calculé leur appui. Ceux qui s'activent pour le compte de M. Bourque sont identifiés comme étant loyaux à Jean Chrétien; aucun ne semble associé à une quelconque organisation favorisant Paul Martin. Les pions disposés sur cet échiquier seront autant d'obstacles pour le ministre fédéral des Finances s'il souhaite devenir calife à la place du calife.

RAWA se sont adaptées à chaque contexte. Pendant l'occupation soviétique, il s'agissait de lutter pour l'indépendance. Après la chute du dernier régime communiste à Kaboul, en 1992, l'accent a été mis sur la lutte contre l'intégrisme.

Depuis une semaine, les bombardements sur les objectifs civils se sont ajoutés à la rigueur du régime intégriste, selon des témoignages de réfugiés récemment arrivés au Pakistan.

«Leurs histoires sont très douloureuses, parfois même incroyables», affirme Farar Faba. «Manque de nourriture, manque de médicaments: la situation n'est plus vivable en Afghanistan. Des milliers de personnes essaient de franchir la frontière à travers les montagnes. En plus de ces bombes, les Afghans doivent subir la nouvelle loi de conscription, qui veut que chaque famille fournisse des hommes pour la guerre. C'est pourquoi plusieurs familles qui souhaiteraient fuir ne le peuvent pas. Les gens disent que la guerre les tue mentalement aussi bien que physiquement.»

Des gens parlent de nombreuses victimes civiles, poursuit-elle. «Nos collègues à Kaboul nous ont également dit au téléphone que des bombes sont tombées près de leurs maisons. C'est la peur chaque fois qu'ils entendent un avion. Dans un sens, les reportages qui parlent d'une vie presque normale à Kaboul sont vrais. Mais ce n'est pas parce que les gens n'ont pas peur, c'est qu'ils doivent aller chercher de la nourriture et que, de toute façon, ils risquent autant de se faire tuer chez eux que dans la rue ou chez le boulanger. Plusieurs problèmes viennent des bombes et plusieurs viennent des talibans. Comme on dit, le peuple afghan est pris entre le marteau et l'enclume.»

Farar Faba ne pense évidemment pas que les bombardements sur l'Afghanistan vont résoudre le problème. «Le peuple afghan devient encore une fois la victime. C'est ce que nous ne voulons pas. Les Américains et leurs alliés ont un problème avec les talibans et d'autres groupes qu'ils ont eux-mêmes formés. C'est comme une chicane de famille.»

La solution idéale? «Je crois qu'il est déjà trop tard. Le monde occidental a payé cher pour enfin réaliser le danger de l'intégrisme. Mais enfin, s'ils retiraient leur appui aux fondamentalistes afghans des deux parties [encore une allusion aux factions armées antitalibanes] et faisaient pression sur les pays qui les appuient encore, et s'il y avait une force de maintien de la paix des Nations unies, les résultats seraient plus positifs, pas dans quelques mois mais à plus long terme.»

Mais plus encore, si les candidats fédéralistes du camp Bourque sont élus, les libéraux auront leurs relais en place, qui pour se montrer favorable aux orientations du gouvernement du Canada, qui pour appuyer les thèses fédéralistes le temps venu. L'«esprit de clan» en action derrière Pierre Bourque se perpétuera à l'hôtel de ville. Par exemple, il n'est pas abusif de prétendre que si le candidat dans Anjou, Benoît Corbeil, ex-directeur général du PLC, est élu, il s'entourera de gens de confiance.

Pour le Parti québécois, l'intérêt d'un appui à Pierre Bourque ne relève pas de l'offensive. C'est la «loi du moins pire», comme on le souligne dans les rangs péquistes.

Selon la logique du PQ, il faut bien aider le candidat à la mairie qui a des accointances souverainistes (Pierre Bourque ayant déjà été président de l'association péquiste de la circonscription de Jacques Parizeau). Et tant pis si M. Bourque a été à l'origine de nombreux maux de tête pour le gouvernement du Québec: difficultés financières chroniques, infractions multiples aux règles électorales, par exemple.

Mais le véritable élément qui a mené les péquistes à devenir les collabos du grand ennemi fédéral rouge, sous les ordres du réseau Gagliano par surcroît, figure de proue de la «méchante propagande canadienne», c'est la réforme municipale. Tout pour sauver la réforme municipale et les irritantes fusions forcées! Les libéraux fédéraux ont eu beau chercher à se faire du capital politique en attisant le mécontentement populaire face aux fusions municipales lors des dernières élections fédérales, on l'a vite balayé sous le tapis.

Le PQ n'aurait pas eu besoin de fermer les yeux et de se boucher le nez s'il s'était préoccupé des liens privilégiés qu'il entretenait avec le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Il y avait là un terrain fertile pour des échanges de bons procédés. Mais le PQ n'a jamais digéré la sortie de l'ancien maire Jean Doré, applaudissant au plan d'infrastructures promis par Jean Chrétien. C'était en 1993. Cinq ans plus tard, ce sont des organisateurs péquistes qui ont donné le coup de grâce au RCM en tentant de saborder le parti.

L'ironie de la situation actuelle est d'autant plus navrante que le PQ doit s'accommoder de Pierre Bourque en étant réduit à travailler avec son propre ennemi. Et c'est à cet ennemi qu'il laisse le contrôle du terrain politique montréalais. C'est ce qui s'appelle un raisonnement à courte vue.

Restaurant Gutenberg - cuisine française qui fait bonne impression

► **CE MIDI:** Entrée + mousse de foie de canard au porto + dessert • 14\$

► **L'AVANT-SPECTACLE:** Table d'hôte pour 2 et verres de vin (avant 19 heures) • 50\$

Présentez votre billet de spectacle et recevez un apéritif avec votre table d'hôte!

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com